



**SETTIMANALE CORSU  
D'INFORMAZIONE  
SETTIMANALE CORSU  
D'INFORMAZIONE**

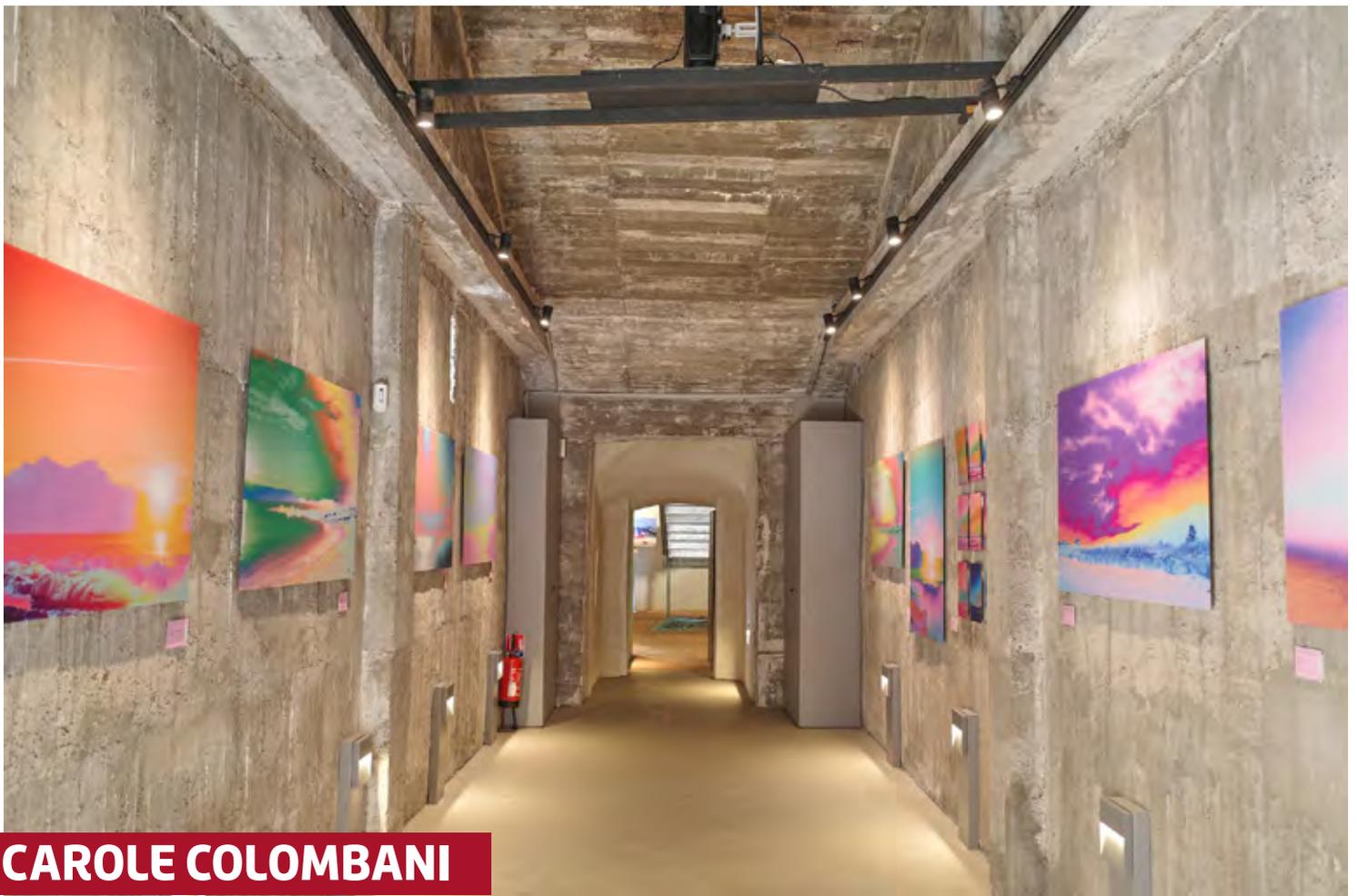


Photo via Carole Colombani

**CAROLE COLOMBANI**

**MIXER LES COULEURS,  
FARDER LA RÉALITÉ**

**P5 À 8**

**1,75€**



LINGUA  
SCOLA IN FESTA  
METTRE MUSIQUE,  
CHANT ET DANSE  
À LA PORTÉE DU RURAL  
P20

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3  
OPINIONS P4  
LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION P8  
ASSEMBLÉE P17À19  
CARNETS DE BORD P22  
ANNONCES LÉGALES P9



**S E M P R ' À F I A N C ' À V O I**



**INTERVIEW CAROLE COLOMBANI**  
**MIXER LES COULEURS,**  
**FARDER LA RÉALITÉ**



**P5 À 8** POLITIQUE **ASSEMBLÉE**

OPINIONS

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

LINGUA **FELÌ ET SCOLA IN FESTA**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P17 À 19

20

P22

P9

### ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

#### RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

**Paul Aurelli**

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

**Elisabeth Milleliri**

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction :

**Eric Patris**

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

#### BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA

• **Secrétariat Bernadette Benazzi**

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• **Annonces légales Albert Tapiero**

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

al-informateurcorse@orange.fr

#### CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

## À MODU NOSTRU

## Fatalità?

**U**n'antra famighja chì pienghji. Torna. A simana passata, un capi d'intrapresa di Prupia hè statu tombu. Annu, omu avia dighjà pruvatu à tumballu è u so cummerciu era statu toccu da un focu criminali. Una volta di più, spunta l'ombra di a mafia è di calchi boia chì dicide di quali devi mora o pò campà. Quantu morti ci hà da vulè torna da fà chì u Statu francesi è l'eletti corsi pighjessini infini i so rispunsabilità par impatrunisciasì di manera cuncreta di a lotta contr'à a mafia ? Duranti dicennii, a priurità di a Francia in Corsica hè stata d'intrattenu a cacciamaossa à i militanti naziunalisti è soca l'affari vali sempri appena. Senza entra ind'i maghjini esagerati di certi pinzuti chì ùn ci poni pata, hè vera malgradu tuttu chì a nostra sucità hè malata par via di un sistema vituperiu, cù un regnu putenti di a paura chì faci tacìa i so vittimi, morti o vivi. S'è vo riisciiti in a vita, pruveti à ùn rescia micca troppu o à mustralla cà pocu, chì tandu nasci l'inviglia, a ghjilusia è i minacci di « racket ». « Voli essa prutettu ? Pagaci tandu ! » Ùn ci voli micca à piattassi daretu à ogni arburu chì piatta quilla furesta tamanta è chì cresci, hè dinò què, a Corsica ! Sarani cusì putenti sti reti maffiosi pà fà tema à i puteri naziunali è lucali a minima azzioni chì pudaria disturbà u so picculu cummerciu ? O calcosa ci scappa ? Ci sariani leii più o menu stretti o à l'appiattu trà i capizzioni di i dui parti ? Andeti à sapè, ùn semi micca quì in un episodiu di a seria napulitana Gomorra. Infini, dopu à essasi ingaghjatu à falla guasgi trè anni fà, l'esecutivu tarritorialisti naziunalistu hà dicesu di didicà una sissioni di l'Assemblea di Corsica à u fenomenu maffiosu duranti u mesi d'uttrovi 2022. Ci n'hè chì prisintarani i scusi di a Covid, di l'alizzioni o puru di l'assassiniu d'Yvan Colonna pà ghjustificà stu tardu. Ma l'essenziali hè ch'ellu s'hà da pudè metta infini parolli nant'à stu dannu chì sterpa a nostra isula. Tandù, si truvà, spiremula, a medicina miraculosa chì ci parmittarà di sradicà sta malatia. ■ Santu CASANOVA

**Vous** aimez écrire et/ou prendre des photos ?

**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie ?

**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour ?

**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs ?

**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN**

Écrivez-nous : [journal@icn-presse.corsica](mailto:journal@icn-presse.corsica)

## SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

**On le sait**, «un seul être vous manque, et tout est dépeuplé». Pour certains, cela dit, que vienne à manquer un condiment - pourtant bien moins essentiel que le sel- et le réfrigérateur devient un no man's land, la table des repas une morne plaine. Et retentissent alors les tristes plaintes: «*mais où sont les moutardes d'antan?*» Depuis plusieurs semaines, c'est semblé-il la pénurie en France et nombreux sont ceux qui partagent sur Twitter les photos désolantes de rayons totalement vides. À l'origine de cette raréfaction, nous explique-t-on, l'effondrement, en raison d'aléas climatiques, des récoltes au Canada, principal producteur mondial; mais aussi la guerre en Ukraine, pays qui, sans égaler la production canadienne, offrait jusqu'alors une solution de secours. La situation en est au point que certains magazines ont d'ores et déjà consacré des articles sur la meilleure façon de remplacer ce désormais précieux condiment, invitant à découvrir raifort, wasabi ou purées de piment. Cela dit, qui aurait cru les Français si friands et si grands consommateurs de moutarde? Le fait est que si, en termes de chiffre d'affaires, la France n'arrivait qu'en troisième position mondiale en 2019, derrière les Etats-Unis et l'Allemagne, elle s'adjudgeait la plus haute marche du podium avec une consommation moyenne, rapportée au nombre d'habitants, de 1 kg par an et par personne. Tout de même. Ajoutons à ça le fait que la perspective d'une pénurie a toujours pour effet de provoquer une ruée, laquelle ne fera qu'aggraver ladite pénurie. Et nous y voilà. Une terrible fadeur menace les rôtis et pot-au-feu des Français. Car il semble qu'ailleurs, la grande disette n'ait pas sévi. Photos à l'appui, là encore, des internautes disent en trouver sans difficulté aucune au Portugal, en Allemagne, en Belgique, en Espagne ou au Maroc. Autant de bonnes raisons de voyager utile, n'est-ce pas? Puis il y a ceux qui se fournissent en Pologne, par correspondance, quitte à payer d'énormes frais d'expédition. Bref, face à l'adversité, les Français s'organisent. On a les résistances qu'on peut. ■ **EM**

The image shows a screenshot of a Twitter thread. The top tweet is from Guillaume Fillon (@GFillon) dated July 4th, stating that the scarcity of mustard was a myth and he confirmed it after visiting supermarkets. Below it are several replies: Vincent Bernard (@MednumBBuzz) suggests bringing flowers instead of wine; All-F (@Flash\_holl) mentions that in France, mustard is abundant but will be scarce in the Mediterranean; JeanPhi (@jeanphi01) offers to trade mustard for gasoline; a tweet from slate.fr asks for substitutes; Massière Sylvie (@MassiereSylvie) suggests using tapenade; Toph-t301 (@TophT301) asks how to explain the shortage in France; Le Collectif Les Pendus (@CHIRATChr...) replies to a tweet about mustard in Monaco; Jenni (@jicmajane) mentions finding it in Spain; Peter2108 (@Piter\_2\_Polaki) shares a story of receiving a large quantity of mustard after a long wait; and Gare au Gorille (@GOrille) shares a story of a woman bringing it from Brussels.

### HUMEUR

## En marche, ou au pas cadencé ?

«**L**e travail, c'est l'émancipation. » Parmi toutes les phrases du long discours monocorde d'Elisabeth Borne au Palais Bourbon le 6 juillet, celle-ci a réveillé de drôles de souvenirs. C'est vrai, on était prévenus, Christophe Castaner, ce brillant esprit, avait bien annoncé le 11 avril dernier que la candidature d'Emmanuel Macron serait celle de l'«émancipation par le travail». Mais depuis, les législatives au goût amer pour la relative majorité présidentielle auraient pu influencer sur le cap que souhaitait prendre un Jupiter privé de sa toute-puissance. Il n'en est visiblement rien. Bienvenue donc dans un quinquennat où tous ceux qui ne peuvent travailler, pour une raison ou une autre, ou qui ne travaillent pas encore, sont considérés comme assujettis. À quoi, là est la question. Un élément de réponse réside sans doute dans la décision de subordonner, pardon de rattacher en partie les lycées professionnels au ministère du Travail et de faire de même avec le ministère de la Jeunesse qui passe sous la coupe de celui des Armées. Décisions qui ne peuvent qu'éveiller ou renforcer la sensation fort désagréable d'un embrigadement, voire d'un encasernement généralisé des jeunes, et faire entrevoir de perspectives bien sombres pour la société à venir.

Dans ce contexte, la promesse de l'ouverture de discussions à propos de l'autonomie de la Corse, maintes fois repoussées depuis mars, n'apparaît pas franchement comme porteuse d'espoirs insensés. Quand le destin d'une île, un peuple, est soumis au bon vouloir d'un gouvernement qui tient à imposer ses volontés «*quoi qu'il en coûte*» et n'a -aveu de faiblesse et d'incompétence qu'il cherchera peut-être à faire payer- daigné accepter l'idée de négocier qu'acculé par les effets de la colère, on est légitimement fondé à nourrir quelques doutes sur l'issue de ces discussions. Pussions-nous nous inquiéter pour rien. ■ **Eric PATRIS**

**CAROLE COLOMBANI**

Photo Carole Colombani

# **MIXER LES COULEURS, FARDER LA RÉALITÉ**

*Originaire de Balagne, Carole Colombani a quitté la Corse très jeune pour devenir make-up artist. Elle n'a pas tardé à se faire un nom dans ce métier. Parallèlement, passionnée de photographie, elle a créé avec son mari la société Calvi-Los Angeles via laquelle elle présente ses premiers clichés originaux lors de l'exposition New Be, à voir jusqu'au 28 août à l'espace Tour du Sel, à Calvi.*

*Propos recueillis par Frédéric BOURREAU-MICAELLI*

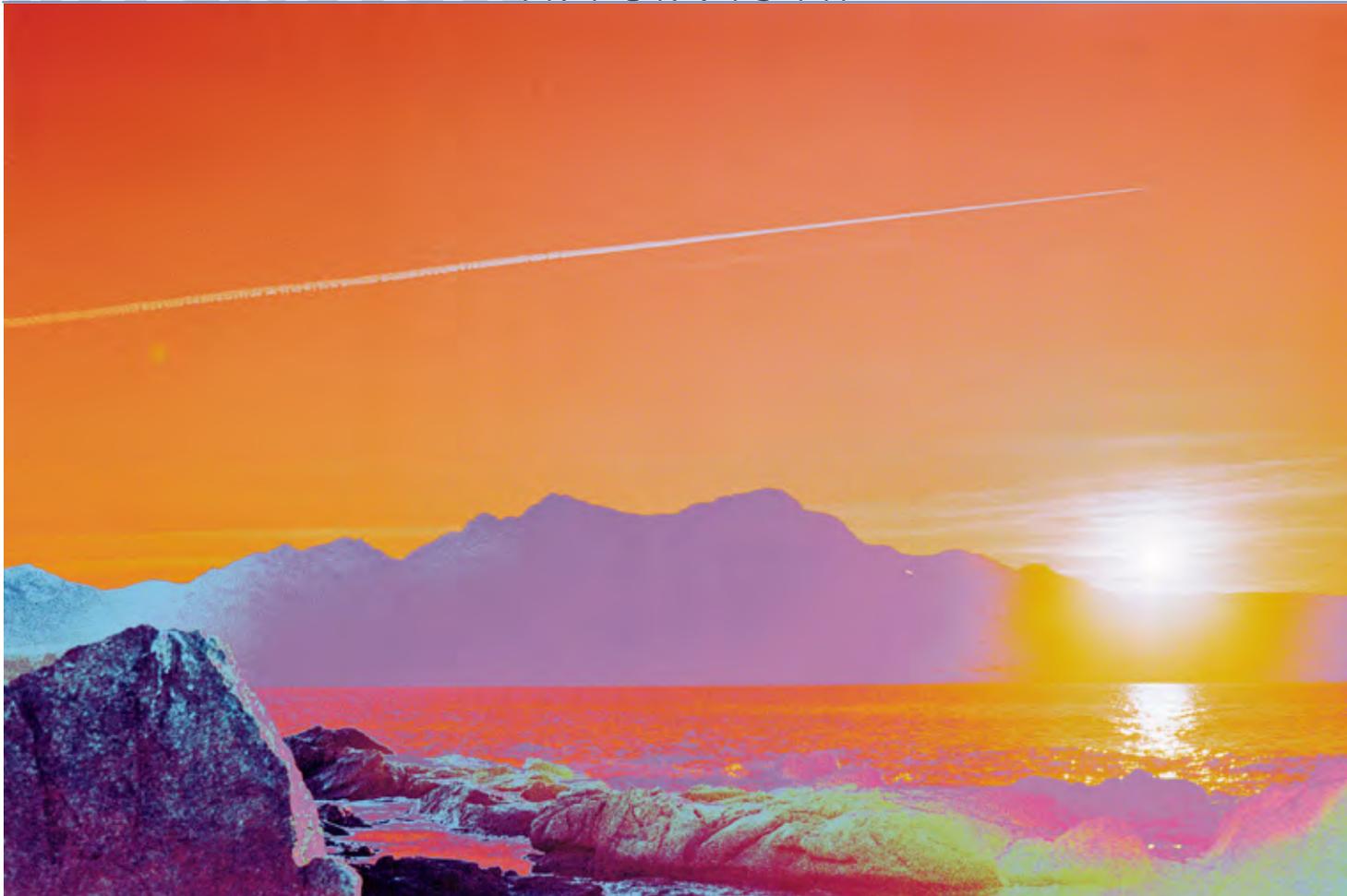


Photo Carole Colombani

«Mata Low»

« L'insularité permet de créer un rapport beaucoup plus direct avec la nature et avec les gens »

**Comment et pourquoi en êtes-vous venue à passer derrière un objectif?**

J'ai toujours eu en tête l'idée de faire de la photographie. Je photographiais un peu sur mon temps libre mais c'est surtout l'image en terme global qui m'a fait prendre conscience que je voulais faire un métier en tant que make-up artist. Je ne voulais pas faire ce métier uniquement pour maquiller des gens mais pour créer une image. Du coup, j'ai exploré, j'ai pris mon appareil photo lors de mon retour en Corse il y a 5 ans: je suis revenue vivre ici tout en continuant à travailler sur le continent, en faisant des allers-retours. C'est alors que je me suis rendu compte que l'insularité permet de créer un rapport beaucoup plus direct avec la nature et avec les gens, c'est ce qui m'a permis d'extérioriser ce qui bouillait de créatif en moi. J'ai pu l'évacuer et je l'ai exprimé à travers mon appareil photo. J'ai eu besoin de ça, car ça faisait longtemps que j'avais envie de créer mes propres images. C'est donc ici que je me sentais le plus proche de moi-même et apte à pouvoir le faire.

**Pourquoi ce titre, New Be?**

C'est un clin d'œil, parce que ça veut dire débutante et ça montre presque qu'il y a comme une certaine forme de naïveté et d'ignorance dans ce terme. C'est beaucoup utilisé dans l'univers des jeux vidéo, car ont dit de quelqu'un que c'est un «noob», un nouveau joueur. Je me rappelle que quand je jouais à des jeux vidéo pendant mon adolescence, c'était presque péjoratif d'utiliser ce terme, comme un nouveau qui vient d'arriver. J'ai donc voulu transformer ce terme et l'embellir. Je me le suis totalement approprié et je le trouve beau, surtout quand il se pose à l'écrit. C'est une sorte de recommencement et de

remise en question, comme repartir à zéro. Pour une première exposition, ça s'y prêtait donc très bien.

**Y'a-t-il dans vos photos un rappel de votre travail de make-up artist?**

Oui. À un moment donné, je voulais me lancer dans quelque chose de nouveau et il y a tout le capital, son être, sa sensibilité personnelle et artistique, qui doivent sortir, et pour le coup s'exprimer. Quand j'ai commencé à scanner mes pellicules, ce n'était pas quelque chose qui était prévu où je me suis dit, «tiens, je vais développer une nouvelle technique». Bien sûr que non, j'avais mes images de paysages et j'étais dans un moment ou comme chaque personne qui crée quelque chose j'essayais de l'identifier. C'est à ce moment donné qu'il y a cette bascule où je cherchais quelque chose qui va se traduire par une envie, et c'est à ce moment que j'ai commencé à pousser des curseurs, à sortir des pinces ou à faire autre chose, comme un artiste peut créer, sculpter, trouver une pierre, une base, ou bien un élément central. Moi, j'ai utilisé mon scanner pour scanner des négatifs en argentique. En revanche, je ne développe pas mes photos, c'est un laboratoire qui le fait et j'utilise les négatifs avec mon ordinateur et je fais comme une sorte de bug à ma machine. Je l'amène là où on ne doit pas l'amener normalement car je lui inflige des courbes, des réglages qui font que j'obtiens cette couleur. Il faut aussi savoir que les photos ne sont pas retouchées et que je n'utilise aucun outil comme Photoshop sur la couleur de mes photos, c'est uniquement un travail de réglage. Ce qui fait que je ne connais même pas la version finale quand je clique sur mon bouton pour numériser, c'est juste une prévisualisation qui est



presque approximative et qui ne sera pas dans les tonalités de la version finale. Donc, ça me fait penser à un travail manuel, de créateur qui travaille avec un mixage de différentes textures avec un aspect de colorimétrie et de différentes palettes de couleurs. Un clin d'œil à ce que je vois à travers mon métier et ma sensibilité à la couleur. « *Chassez le naturel, il revient au galop* ».

#### **Que voulez-vous faire passer dans vos images?**

Durant l'expo, une personne qui est fan d'astronomie m'a dit que c'était incroyable parce que ma première image lui a fait penser à Vénus. Je trouve que c'est assez magique de réaliser qu'on vient tous avec notre bagage émotionnel. En fait, ces images à la base sont très égoïstes : je les ai choisies car elles me faisaient du bien et du coup je pense qu'elles ouvrent une porte au lâcher-prise et elles permettent de donner l'envie de se confier et de laisser quelque chose ou bien de lui prendre en énergie. On peut remarquer l'absence de personnages dans mes photos. Donc, on n'a pas ce côté du regard humain. Il y a des tons d'orange et de bleu ciel, qui donnent un aspect un peu années 70, et qui créent quelque chose de planant. On a un peu cette sensation de prise de LSD, qui est présente aussi dans ces anciens clichés psychédéliques, qui témoignent d'une certaine époque. De mon point de vue, ce n'est pas forcément ce que j'ai envie d'envoyer comme message en premier, mais j'aime bien la référence à cette époque-là car c'est un peu un bel écho en termes d'images et puis aussi au niveau de la technique du dégradé.

#### **Est-ce difficile de réaliser une exposition de ce genre?**

En tout cas, c'est un véritable défi. Ce n'est pas difficile parce que de toute façon quand il y a besoin que ça sorte et que tu as envie que tes photos soient exposées, tu fais en sorte que ça arrive jusqu'au bout. J'avais très envie que mes photos touchent des gens. Et avoir l'opportunité d'exposer dans ce lieu qui est assez populaire, avec beaucoup de passage, ça m'a donné encore plus de motivation. En revanche, on peut parler

de difficulté dans le sens où ça demande beaucoup d'investissement personnel, à la fois financier et psychologique. C'est quelque chose qui me rappelle ce qui se déroule pendant la Fashion Week, que j'ai vécu. Mais lors de ces défilés, c'est bien plus rallongé quand même.

Je peux passer plusieurs jours à faire une image avec plein de versions différentes pour avoir celle qui me parle le plus. Ensuite, au niveau des supports j'ai su assez rapidement ce que je voulais faire, sur plexiglas, parce que je trouvais que c'était une matière qui était à la fois très présente et robuste avec la douceur de l'image qui allait aller dedans. Mais voilà, il faut réfléchir à tout ça et il faut aussi gérer au niveau des prestations et tester les impressions, c'est tout un cheminement. Et puis, lors des derniers jours, la dernière semaine d'installation, nous les artistes on est dedans. On est là à régler tous les derniers détails. Quand on arrive dans une exposition, en tant que public, c'est comme une normalité. Mais pour nous c'est comme un défi qui est préparé depuis 6 mois. Tant qu'on n'a pas vécu tout ce qu'il y a derrière, on ne se rend jamais compte de la quantité de travail que ça nécessite. Et puis, il faut bien sûr être motivé mais de toute façon dans tout métier artistique en freelance, il faut de la motivation, de la détermination et de la passion. Et en dernière étape, ce qui est important c'est le rapport des gens face à mes images.

#### **Des projets?**

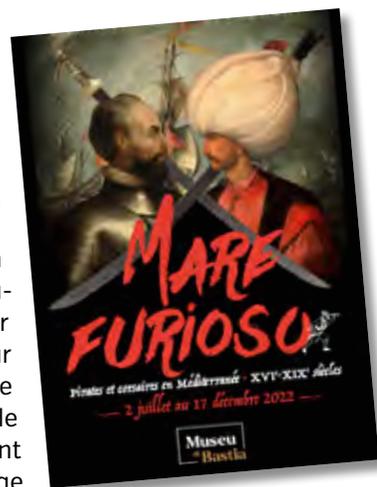
J'ai très envie de continuer le concept New Be et de faire des photos à l'étranger, comme en Nouvelle-Zélande où il y a des paysages vastes et magnifiques. En fait, c'est parce qu'il y a aussi ce rapport à la ligne d'horizon, dans mes photos. Et j'ai déjà testé cet hiver des négatifs de photos que j'avais pris aux États-Unis, et ça marche particulièrement bien, donc j'aimerais beaucoup continuer la série ainsi que ma technique sur d'autres paysages. C'était normal de commencer par la Corse et de l'exposer. Et comme New Be c'est le commencement comme une certaine naissance, je trouvais que c'était l'endroit idéal au niveau de la symbolique. ■

## EXPOSITION

**Mare furioso**

Dans l'imaginaire collectif, pirates et corsaires évoquent surtout les océans Pacifique et Atlantique. Ils ont pourtant existé aussi dans toute la Méditerranée, et ce durant des siècles. La Corse a un rôle important dans cette histoire de la piraterie et de la guerre de course; elle en a été à la fois victime et actrice. Victime durant des siècles des raids des pirates et corsaires barbaresques, mais aussi actrice en engendrant de nombreux corsaires -que ce soit au service du grand-duché de Toscane, de la marine paolienne ou encore de Malte- ainsi que des renégats navigant sous la bannière des régences nord-africaines. Au XVI<sup>e</sup> siècle, la Méditerranée est marquée par le renouveau des affrontements maritimes opposant puissances chrétiennes et musulmanes. Défaits par une coalition européenne à la bataille navale de Lépante (1571), les Ottomans accentuent leur pression en Méditerranée principalement à travers la guerre de course, qui prend rapidement le pas sur la piraterie. Du XVI<sup>e</sup> au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le corsaire est un marin autorisé, par lettre de marque accordée par les autorités de sa nation, à attaquer en temps de guerre tout navire arborant le pavillon d'États ennemis. Il cible les bâtiments marchands afin de saisir cargaison et équipage et revend prisonniers et marchandises. Le corsaire musulman s'illustre dans des combats navals, mais également dans des raids sur les littoraux espagnols, français et italiens, ainsi que dans les îles de Méditerranée occidentale. Plus d'un million d'Européens seront réduits en esclavage, dont certains, reniant la foi catholique, deviendront à leur tour corsaires sous le signe du Croissant. La régularité et la prégnance des attaques de navires et des littoraux européens font du corsaire maure la terreur des populations européennes de Méditerranée. Face à cette menace maritime, les États européens s'organisent pour lutter à la fois sur terre et sur mer et course chrétienne comme course musulmane se développent en même temps. Pour évoquer l'histoire de ces affrontements, des tableaux, des cartes marines, des armes anciennes, des instruments de navigation, du mobilier de bord, des maquettes.

Jusqu'au 17 décembre 2022. Musée de Bastia. [i 04 95 31 09 12 & www.bastia.corsica/musee/](https://www.bastia.corsica/musee/)



## DANSE

**Dissidance itinérance**

La cinquième édition de ce festival de danse itinérant, placé sous la direction artistique de Michèle Ettore [Cie Vialuni] et Hélène Taddei-Lawson [Cie Art Mouv'] propose un plein feu sur la création insulaire, avec la participation des compagnies Bal'Dilà, LaFlux, Vialuni, Studidanza, Collectif 1+1, La Danzateria, Art Mouv' et Creacorsica. Comme lors des éditions précédentes, le festival ouvre également une fenêtre sur la Méditerranée avec la découverte des compagnies Moveo, de Malte et En Drasi, de Chypre. Il accueille par ailleurs les compagnies Atacama, de Rome et Passaros, de Bourg-en-Bresse. Présent aussi bien dans les lieux de diffusion traditionnels qu'hors les murs, dans les théâtres de verdure et les espaces publics des villes qu'il traverse, le festival est gratuit, grâce aux soutiens constants de la Collectivité de Corse, des villes de Bastia et d'Ajaccio auxquelles s'ajoute à partir de cette année la Drac de Corse.

Le 8, 21h30, place du Mantinum, Bastia: extrait de *The Roots*, chorégraphie de Kader Attou qu'il a adaptée et transmise aux étudiants de la formation aux métiers de la danse [Studidanza]; *En attendant James B.* dernière création de la compagnie Art Mouv' puis bal hip-hop. Le 9, parvis de l'espace St-Roch, Bastia: *Toi [corps-paysinges]* performance danse-théâtre de la Cie Passaros. Le 9 toujours, 20h30, centre culturel Alb'Oru, Bastia: *Who cares*, performance solo d'Evie Demetriou [Cie En Drasi] sur le thème du soin; *The other door* par la Cie Moveo. Le 11, 11h, place Campinchi, Ajaccio: *Toi [corps-paysinges]* avec la Cie Passaros. Le 15, 18h, cour du Musée Fesch, Ajaccio, les compagnies Art Mouv', Vialuni et Bal'Dilà collaborent pour créer un événement au-delà des attentes familières, où les danseurs évoluent parmi les spectateurs.

Jusqu'au 15 juillet 2022. Bastia et Ajaccio. [i www.facebook.com/dissidance](https://www.facebook.com/dissidance)



## THÉÂTRE

**Jacques ou la soumission/L'avenir est dans les œufs**

Avec *Jacques ou la soumission* et *L'avenir est dans les œufs*, pièces écrites au tout début de sa carrière théâtrale, peu après *La Cantatrice chauve*, Ionesco présente, en deux moments successifs, le drame d'un jeune homme réticent face aux compromis imposés par la famille et la société. Dans *Jacques*, il est aux prises avec ses parents qui veulent le forcer à rentrer dans le rang et tentent à plusieurs reprises de lui imposer une fiancée, comme ils sont parvenus à lui faire manger des patates au lard, dont il avait pourtant horreur. On le retrouve trois ans plus tard dans *L'avenir est dans les œufs*, en pleine lune de miel, totalement euphorique, jusqu'à ce que son père lui annonce le décès de son grand-père et ne s'emploie à le convaincre qu'il se doit d'assurer la descendance familiale. Ce qu'il va d'abord s'efforcer de refuser, avant de céder, comme pour les patates. Spectacle mis en scène par Nathanaël Maïni, pour les 10 ans de Cap'InScena.

Du 11 juillet au 8 août 2022, chaque lundi, 21 heures Confrérie de Rogliano. [i 06 44 11 06 14 & m.facebook.com/CapInScena/](https://www.facebook.com/CapInScena/)





## CREATION SOCIETE

N° 01

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 02 juin 2022, à FURIANI (20600), il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination de la société :

#### LES TROIS C

Forme : Société Civile Immobilière

Objet :

- L'acquisition, la construction et la gestion de tous biens et droits immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel,  
- La mise en valeur, l'administration et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,  
Et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

Siège social : Chez Madame Célia LIBERI - Lot n°1 - Altu di Furiani II - 20600 Furiani

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Capital social : 1000 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.

Gérant : Madame Célia LIBERI - Lot n°1 - Altu di Furiani II - 20600 Furiani  
Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis et mention,

N° 02

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à PORTO-VECCHIO, en date du 1er juillet 2022, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile de Construction-Vente

Dénomination sociale :

#### CP PROMOTION

Durée : 15 ans

Siège social : c/o SAS PIETRI - Rue Maréchal Juin - 20137 Porto-Vecchio

Capital social : 2000 €

Objet : La société a pour objet l'acquisition d'un ou plusieurs terrains, afin de procéder à l'édification d'un ou plusieurs immeubles, la vente en totalité ou par fraction du ou des immeubles, jusqu'à la vente du dernier lot.

Plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil se rattachant à l'objet social.

Gérants : Monsieur Didier PIETRI, gérant de société, né le 25 septembre 1965 à AJACCIO (20000), de nationalité française, demeurant et domicilié Borivoli - 20146 Sotta.

Monsieur Alain André Claude CANDELI, gérant de société, né le 30 juillet 1955 à ANTSIRABE (Madagascar), de nationalité française, demeurant et domicilié 5, Rue Borgo - 20137 Porto-Vecchio.  
Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 03



### SCP MAMELLI

Notaires - 20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, en date du 16 juin 2022, déposé au service de l'enregistrement de BASTIA, le 29 juin 2022 dossier 2022 00017752, référence 2B04P31 2022N00356, il a été constituée une Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : **RENE-MARIA**  
Siège social : Monte [20290] c/o Monsieur Nicolas BERETTI, Lieu-dit Collarello, route de Monte.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia,  
Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Capital social : 1500,00 euros  
Gérant : Monsieur Nicolas Anthony BERETTI demeurant à Monte [20290], Lieu-dit Collarello, route de Monte.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis, Le Notaire.

N° 04

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto-Vecchio du 21.06.2022, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée à Associé Unique

Dénomination : **VGM INVEST**

Siège : U Benista, Avenue Georges Pompidou, 20137 Porto-Vecchio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital : 1000 euros

Objet : La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoines quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,  
- Administration de société.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Victor MARCEL-LESI, demeurant à Domaine d'Arca, Route d'Arca, 20137 Porto-Vecchio  
La Société sera immatriculée au R.C.S. d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 05

### PV-AF

Société Civile Immobilière

Siège social : Porto-Vecchio [20137]

7, Rue du Bastion de France

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO [20137] du 29 juin 2022, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination sociale : **PV-AF**

Siège social : Porto-Vecchio [20137], 7, rue du Bastion de France

Durée : 99 années

Capital social : 1000 Euros.

Apports en numéraire

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de descendants d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Madame Marie Madeleine GALLUCCI, demeurant à Porto-Vecchio [20137], 7, rue du Bastion de France  
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

Le Gérant.

N° 06

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 30 mai 2022, à LUCCIANA [20290], il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination de la société :

#### JEAN-PIERRE

Forme : Société par Actions Simplifiée  
Objet : L'exploitation par voie de création, d'acquisition, d'apport ou de location gérance de tous fonds de commerce de restaurant, pizzeria, épicerie, débit de boissons, avec ou sans licence de 2e, 3e ou 4e catégorie.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

Siège social : Lot California, Pineto, 20290 Lucciana.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Capital social : 200 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.

Président : M. Ouvrard Ghjuvan'battista, demeurant Lot California, Pineto, 20290 Lucciana.

Directeur Général : M. Vindis Marc-Ange, demeurant Angiolasca, Cardiccia, 20290 Monte.

Transmission des actions - Agrément : Les actions sont librement cessibles entre associés.

Elle ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.  
Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis et mention,

N° 07

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à FURIANI, du 17 juin 2022, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme sociale : Société Civile Immobilière  
Dénomination sociale : **SCI SVG**  
Siège social : Immeuble Casino Drive, RN 193, 20600 Furiani

Objet social : L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises  
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire  
Gérance : Monsieur François Marie Jean GUERRINI, demeurant Route des Vallons 84, Lieu-dit Campolano, 20290 BORGIO ;  
Madame Malvina RABIA, demeurant Route des Vallons 84, Lieu-dit Campolano, 20290 BORGIO ;

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales  
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,



N° 08

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Biguglia du 03/06/2022, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

#### MAMADOU FAYE PRODUCTIONS

Forme : SASU - Société par Actions Simplifiée

Capital : Mille [1000] euros

Siège social : Le Bengali - 20620 Biguglia

Objet : Vente de jus de fruits exotiques - Fabrication de produits exotiques - Organisation d'événements pour promouvoir ces produits.

Durée : 99 ans

Président : Mamadou FAYE, demeurant Le Bengali - 20620 Biguglia.

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 09

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 24 juin 2022, il a été constituée une SARL dénommée :

#### PDC

Objet social : L'achat et la vente de bijoux fantaisie

Siège social : 35, route de San Martino, 20200 San Martino Di Lota

Capital : 1000 euros

Gérance : Monsieur Gilles DELLAMONICA demeurant 35, route de San Martino, 20200 San Martino Di Lota  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 10

**ARTEMISIA**

SASU au capital de 5000 €  
Siège social : 1, Rue de la Paroisse  
La Citadelle, 20200 Bastia

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date à BASTIA du 20/06/22, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée  
Dénomination : **ARTEMISIA**  
Siège : 1, Rue de la Paroisse - La Citadelle - 20200 Bastia  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS  
Capital : 5000 €

Objet : La conception, la réalisation, l'entretien d'environnements naturels, la maîtrise d'œuvre, la coordination, le conseil et la formation, l'achat, la vente de tous produits se rapportant à cet objet, toutes prestations relevant du domaine, aquacole ainsi que de la culture.  
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.  
Président : FOURNY Eric, demeurant 1, Rue de la Paroisse - La Citadelle - 20200 Bastia

La Société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Président.

## MODIFICATION GERANT

N° 11

**Maître Dominique CHIARI-VALDRIGHI**

Notaire à CORTE (20250),  
28, bis cours PAOLI - Imm le SERENA

**AVIS DE NOMINATION  
D'UN CO-GERANT**

Aux termes d'une assemblée générale des associés de la société «U REGOLU», société civile immobilière, dont le siège social est à GHISONACCIA (20240), Immeuble PAOLINI, Zone industrielle de Migliacciaro, immatriculée au RCS DE BASTIA sous le n°379854003, il a été décidé la nomination de Monsieur François Antoine PAOLINI, demeurant à Saint-Antoine, 20240 GHISONACCIA, né à BASTIA, le 02/01/1965, en qualité de co-gérant de la société « U REGOLU » avec Madame Evelyne POLI veuve PAOLINI.

En préambule des statuts de ladite société :  
Ancienne mention : Le gérant est Madame POLI Evelyne, veuve de Monsieur PAOLINI Marc Joseph, demeurant Querciole, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO, (Haute Corse), née à BASTIA (20200), le 22 avril 1963 [...]

Nouvelle mention : LES GERANTS sont Madame Evelyne Angèle Rita PAOLINI et Monsieur François Antoine PAOLINI pour une durée illimitée.

A l'article 10 des statuts de ladite société, intitulé

**ADMINISTRATION DE LA SOCIETE,**  
Ancienne mention : La société est administrée par Madame POLI Evelyne veuve PAOLINI Marc Joseph, qui accepte les fonctions de gérant.

Nouvelle mention : La société est administrée par Madame Evelyne POLI veuve PAOLINI et Monsieur François Antoine PAOLINI, qui acceptent les fonctions de co-gérants.

Me Dominique CHIARI-VALDRIGHI.

N° 12

**ML**

SCI au capital social de 1000 Euros  
Siège social : 2, rue Ravy Breton  
03200 Vichy  
Siren 531 332 500 R.C.S. Cusset

**CHANGEMENT DE GÉRANT**

Le 16 Juin 2022, les associés ont nommé en tant que Gérant, la société PAV GESTION, société par actions simplifiée au capital de 2000 euros dont le siège social est situé Hameau de Piazza, 20228 LURI, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 807 552 070, représentée par SARL PERSONNEL MANAGEMENT ADVICE France, société à responsabilité limitée au capital de 8000 euros dont le siège social est situé 58, Rue Auguste Comte, 69002 Lyon, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 451 013 528 elle-même représentée par son gérant, M. Christophe BERANGER, demeurant 58, Rue Grignan, 13001 Marseille, pour une durée indéterminée à compter du 16 juin 2022 en remplacement de Madame PAVERANI Marjorie, démissionnaire.

Pour avis.

N° 13

**LES MIMOSAS**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 15.000 euros  
Siège social : Route d'Alata  
Lieu-dit Carusaccia - 20090 Ajaccio  
349 898 668 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 23/06/2022, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Madame Michèle TARDY de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Madame Tardy Anne Marie, demeurant chemin Carusaccia, 20090 Ajaccio, pour une durée illimitée à compter du 23/06/2022.

Le nom de Madame Michèle TARDY a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui du nouveau gérant.

Pour avis, La Gérance.

N° 14

**U PUGHJALE**

Société Civile d'Exploitation Agricole  
Au capital de 9146,94 euros  
Siège social : Lieu-dit LUPOLI  
20600 Furiani  
388 407 181 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE**

U PUGHJALE, Société civile d'exploitation agricole, au capital de 9146,94 €, 388 407 181 RCS BASTIA, dont le siège social est situé à Lieu-dit LUPOLI - 20600 FURIANI.

Journal dans lequel a été inséré l'avis de constitution : Informateur Corse, du 03/07/1992, numéro 5 428, de BASTIA Haute-Corse.

Aux termes d'une délibération en date du 30/06/2022, la collectivité des associés de la société a décidé : René RENUCCI, a été nommé Gérant de U PUGHJALE à compter du 05/07/2022, en remplacement de Luc BRONZINI DE CARAFFA, démissionnaire à la date du 04/07/2022.

Les modifications résultant de la décision ci-dessus sont les suivantes : Article 16 des STATUTS

\* Ancienne mention :

Le Gérant de U PUGHJALE est :  
Luc BRONZINI DE CARAFFA.

\* Nouvelle mention :

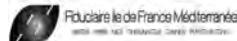
Le Gérant de U PUGHJALE est :  
René RENUCCI.

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,

## MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 15

**L'AS GRAFFIK**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 10.000 €  
Siège social : Chez SOCODIP  
Lieu-dit Pastoreccia - 20600 Bastia  
RCS de Bastia

**AVIS**

Vu le décès de Monsieur Anthony LECOMTE en date du 26 février 2022, la société L'AS GRAFFIK s'est retrouvée dépourvue d'organe de direction.

Aux termes d'une ordonnance rendue par le Président du Tribunal de Commerce en date du 7 juin 2022, Monsieur Jean-Christophe PALMIERI a été nommé mandataire ad hoc de la Société avec pour mission de convoquer une assemblée générale des associés pour la nomination d'un nouveau président ;

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 29 juin 2022, il a été voté la nomination de Monsieur Jean-Christophe PALMIERI en qualité de nouveau Président.

Les articles 6 et 34 des statuts ont été modifiés comme suit :

**ARTICLE 6 - FORMATION DU CAPITAL**  
« ...Suite au décès de Monsieur Anthony LECOMTE en date du 26 février 2022, suite à l'acte de notoriété après décès dressé par Maître Julie-Anne PAOLETTI, notaire à ROGLIANO le 15 mars 2022, suite à l'ordonnance d'acceptation pure et simple de la succession rendue par le juge des tutelles en date du 7 avril 2022, les 1.000 actions ordinaires appartenant désormais en indivision à Messieurs Léandro Joseph LECOMTE né le 19 septembre 2014 à BASTIA et Andria Gabriel LECOMTE né à BASTIA le 30 septembre 2017 demeurant à BRANDO [2022], PIAN DI FORA - ERBALUNGA. Associés mineurs, tous deux représentés par leur mère, administratrice légale Madame Stéphanie PAUTREL... ».

**ARTICLE 34****NOMINATION DU PRÉSIDENT**

Le premier président de la Société est Monsieur Anthony LECOMTE, demeurant à SANTA MARIA DI LOTA [2020], - Résidence E CASELLE - BAT 1, qui déclare accepter cette fonction. Il est nommé pour une durée illimitée. Sa rémunération est fixée par acte séparé.

Suite au décès de Monsieur Anthony LECOMTE en date du 26 février 2022 et conformément à l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 juin 2022, Monsieur Jean-Christophe PALMIERI est nommé Président de la société pour une durée illimitée. Sa rémunération est fixée par acte séparé.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée, et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à 10.000 euros.

Pour avis,  
Le mandataire ad hoc.



04 95 32 04 40

N° 16

**SIXTEEN**

Société à Responsabilité Limitée  
**Transformée**  
**En Société par Actions Simplifiée**  
Au capital de 10.000 euros  
Siège social :  
Centre Commercial Geant Casino  
20137 Porto-Vecchio  
798 184 966 RCS Ajaccio

**AVIS DE TRANSFORMATION**

Aux termes d'une délibération en date du 27 juin 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 10.000 euros.

**ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**TRANSMISSION DES ACTIONS** : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Madame Aline PIU, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

**PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ** : Madame Aline PIU, demeurant Route Nationale 198 - Quartier Fossi - 20137 Porto-Vecchio.

Pour avis,

N° 17

**AVIS**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2022, il a été décidé la transformation de la Société LE SAINT ERASME, SAS au capital de 1920100 euros, ayant son siège Route d'Ajaccio, 20260 Calvi, immatriculée au RCS de Bastia n°814986311 en Société à Responsabilité Limitée à compter du 1er juillet 2022. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

**Forme :**

\* Ancienne mention : Société par actions simplifiée.

\* Nouvelle mention : SARL

\* Mandats : Organes de direction de la Société :

\* Anciennes mentions : Présidence : Marine DELVIGNE GUGLIELMACCI, Villa les Bougainvilliers, Route d'Ajaccio, 20260 Calvi

\* Nouvelles mentions : Gérance : Marine DELVIGNE GUGLIELMACCI, Villa les Bougainvilliers, Route d'Ajaccio, 20260 Calvi - Durée de la Société - Siège social - Objet social : Les mentions antérieures sur la durée de la Société, son objet et son siège social restent inchangées.

- Capital social : Le capital social reste fixé à la somme de 1.920.100 €. Il sera désormais divisé en 19201 parts sociales de 100 euros chacune, entièrement libérées, et attribuées aux associés actuels en échange des 19201 actions qu'ils possèdent.

Les mentions antérieures relatives aux sociétés par actions simplifiées sont frappées de caducité.

Mention sera faite au RCS de Bastia

Pour avis,

N° 18

**CODUPAL**

SA à Conseil d'Administration  
Au capital de 150.050 €  
Les Hauts de Pavellone  
20137 Porto-Vecchio  
927 220 343 RCS Ajaccio

Aux termes de l'AGE du 28/06/2022, il a été décidé à l'unanimité : de transformer la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 28/06/2022 sans création d'une personne morale nouvelle. La dénomination, la durée, le capital social et le siège de la société ne sont pas modifiés. Cette transformation met fin aux fonctions de l'ensemble des Membres du Conseil d'Administration, à compter de ce même jour, et par là même, à celles du Président, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué. De nommer Madame Marion MASSELIN, née le 30/08/1969, à Compiègne, de nationalité française, demeurant 14, rue de Strasbourg [60200] COMPIEGNE, en qualité de Présidente de la Société pour une durée illimitée de confirmer dans ses fonctions la société ACA NEXIA [ex ID EXPERTISE GT CONSEIL], Commissaire aux Comptes Titulaire et de confirmer la fin des fonctions de Monsieur Marc WEBER, Commissaire aux comptes suppléant, sans remplacement.

Mentions complémentaires : Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives et d'y voter, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par correspondance ou par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Agrément : En cas de pluralité d'associés, toute mutation d'actions et/ou de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, démembres ou non, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit (cession, donation, apport, adjudication...), à titre gratuit ou onéreux, à un tiers non associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 19

**AJACCIO MENUISERIE  
MAINTENANCE**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 8000.00 €  
Siège social : ZI du Vazzio  
20090 Ajaccio  
393 707 062 RCS Ajaccio

**AVIS DE TRANSFORMATION**

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2022, il résulte que les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau. Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci après :  
FORME : société par actions simplifiée  
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.  
AGREMENT : Agrément des cessions d'actions à des tiers par les actionnaires.  
NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION :

Président :

- Madame SYLVIE BRUGNOLI, née le 11 juin 1964 à AJACCIO [20000], demeurant au Lieu-dit Colombina, BASTELLI-CACCIA [Corse],  
Directeur général : - Monsieur JOSEPH MAZZONCINI, né le 25 octobre 1962 à AJACCIO [20000], demeurant au Paese di Ruppione, Lot 187, PIETROSELLA [Corse], pour une durée équivalente à celle du mandat du président.  
Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.  
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 20



11, Allée de la Pacific  
33800 Bordeaux

Par décisions des associés du 03/05/22 de la société AGILITEST, SAS au capital de 14.653€, sise LD Ceppe, Bât 1489, Rte Territoriale 11, 20620 BIGUGLIA, [831 039 078 RCS BASTIA], il a été constaté la démission de :  
Christophe CRESSEND de son mandat de Président à compter du 03/05/2022 ; Pierre HUBER de son mandat de Directeur général délégué à compter du 03/05/2022 ;  
Il a été décidé de nommer :  
Pierre HUBER en qualité de Président, à compter du 03/05/2022 ;  
Christophe CRESSEND en qualité de Directeur général, à compter du 03/05/2022.  
Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis.

N° 21

**GDS PARTICIPATION**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1.751.609,20 euros  
Siège social : Lieu-dit Trinité  
Stagnolo - Golfo di Sogno  
20137 Porto-Vecchio

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO [20137] du 18 juin 2021 :  
La Société ORIGA - GROUP, sise 45 Cours Gouffé, 13006 MARSEILLE, inscrite au RCS de MARSEILLE sous le numéro 433 766 649, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Pour avis, Le Président.

N° 22

**COMPAGNIE DE DIFFUSION  
DE PANNEAUX  
DE SIGNALISATION  
ET ACCESSOIRES**

Sigle : "CODIVEP"  
S.A.R.L au capital de 400.000 €uros  
Siège Social :  
Parc d'Activités de Purettonne  
20290 Borgo  
R.C.S. : Bastia 390 179 406

Aux termes d'une décision en date du 30/06/2021, l'associée unique constate que les mandats de Commissaire aux Comptes titulaire et suppléant étant arrivés à expiration au 31/12/2020, décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

Pour avis,

N° 23

**2B HABITAT**

SARL au capital de 30.000 €uros  
Siège social : Lieu-dit Baléone  
20167 Sarrola-Carcopino  
483 213 112 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 30/06/2022, l'associée unique a nommé :

- Monsieur Alain DE MARI, domicilié Avenue Docteur Noël Franchini, Lieu-dit Strette, 20090 AJACCIO, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,  
- Madame Marie-José CASANOVA, domiciliée 4, Boulevard Masseria, 20000 AJACCIO, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.  
Pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027.

Pour avis, La Gérance.

N° 24

**VIBEL**

SAS au capital de 2.000.000 d'€uros  
Siège social : Lieu-dit Baléone  
Zone Industrielle Panchetta  
20167 Sarrola-Carcopino  
046 820 031 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 30/06/2022, il résulte que :  
Monsieur Jean-Félix BIANCHINI, demeurant à AJACCIO [20000] Rue Albert Decaris, Bâtiment Le Plein Ciel, a été nommé en qualité de Directeur Général à compter de ce jour.

Pour avis,  
La Présidente.

N° 25

**SCIARETTI T.P.**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1500 euros  
Siège social : Lieu-dit Pernicaggio  
Espace Caldaniccia  
20167 Sarrola-Carcopino  
510 781 875 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 28/06/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'adopter à la dénomination sociale un nom commercial « S TRAVAUX PUBLICS » à compter du 01/07/2022 et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 26

**TRAVAUX PUBLICS  
ET GENIE CIVIL CORSE**

SARL au capital de 400.000 euros  
Siège social :  
Parc d'Activités de Purettonne  
20290 Borgo  
339 587 107 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 30/06/2021, l'associée unique constate que les mandats de Commissaire aux Comptes titulaire et suppléant étant arrivés à expiration au 31/12/2020, décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 27

**SARL CALA DI SOLE**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7622,45 €  
Siège social : Porto - 20150 Ota  
RCS : Ajaccio B 344 708 789

L'AGE du 15/06/2022, les associés ont décidé de modifier l'objet social pour y ajouter l'activité de « Achat, vente et location de biens mobiliers »

Pour avis.

**MODIFICATION  
CAPITAL SOCIAL**

N° 28

**PLMC AVOCATS**

658, rue Maurice Schumann  
30000 Nîmes  
Tel 04 66 04 94 40  
mail 242@plmc-avocats.com

**LES FRANGINES**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 2.000 euros  
Dont le siège social est :  
Lieu-dit Pompugliani, 20270 Tallone  
RCS Bastia 825 334 691

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12/11/2021 et du 21/06/2021, le capital social a été réduit d'une somme de 960 euros, pour être ramené de 2.000 euros à 1040 euros par voie de rachat et annulation de 96 parts sociales appartenant à certains associés. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL  
Ancienne mention : "Le capital social est fixé à deux mille euro [2000 euros]."  
Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à mille quarante euros divisé en 104 parts de 10 euros."

Pour avis,

N° 29

**MG INVEST**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 100,00 euros  
Siège social :  
Chez Madame Anna GERMAIN  
Résidence Le Bastio 2  
Bâtiment 3, Route du Village  
20600 Furiani  
RCS Bastia 909 008 674

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 21.01.2022 que le capital social a été augmenté de 900.000 euros par voie d'apport en nature.  
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

\* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à cent [100 euros].

\* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à neuf cent mille cent [900.100,00 euros].  
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,  
La Gérance.

## LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 30

### AVIS DE LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé du 27 Juin 2022, Monsieur Barthélemy DOMINICI né le 28 Octobre 1947 à IDELT (Maroc), domicilié 9, Route de la Bessinière, 27410 LES JONQUERETS DE NIVET ; Monsieur Michel Pascal DOMINICI né le 14 Avril 1968 à MARSEILLE (13005), domicilié 290 Avenue Napoléon Bonaparte, Résidence Napoléon, Bâtiment N, 92500 RUEIL MALMAISON et Madame Alexandra DOMINICI épouse BARTHELEMY née le 31 Août 1973 à BASTIA (Haute Corse), domiciliée 102 Avenue Achille Peretti, 92200 NEUILLY SUR SEINE, bailleurs, ont confié pour une durée de trois ans, à compter du 1er Juin 2022 au 31 Mai 2025 à Monsieur Michel André César DE LUCIA né le 07 Mai 1998 à BASTIA (Haute-Corse), domicilié Résidence le Riviera, rue Paratojo, 20200 BASTIA, l'exploitation à titre de location de gérance du fonds de commerce de restauration, débit de boissons 1ère catégorie à l'enseigne «Chez Margot», situé et exploité 10 Avenue Maréchal Sébastiani à BASTIA, pour lequel il est immatriculé au RCS sous le n°314 413 451 depuis le 24 Mars 1982. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant être en aucun cas inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour avis,

N° 31

### AVIS PARUTION

#### Prise d'activité par prise en location-gérance de fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 juin 2022 à Ajaccio, la société Era Ora, société par action simplifiée au capital de 2000,00 Euros dont le siège social est à AJACCIO 20000, 10 rue du Général Fiorella, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 833042781 a donné en location-gérance à la SAS PACAM au capital de 1000,00 Euros dont le siège social est à CUTTOLI-CORTICCHIATO 20167, Route départementale 701, Lieu-dit Sallecinque, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 912684230, un fonds de commerce de restauration sis et exploité à AJACCIO 20000, 10 rue Général Fiorella, pour une durée de trois années à compter du 15 juin 2022, renouvelable par tacite reconduction.

N° 32

### FIN DE GÉRANCE

La location gérance du fonds de « restaurant - débit de boissons 1ère catégorie » exploité sous l'enseigne «chez Margot» sis à BASTIA, 10 Avenue Maréchal Sébastiani, consentie par M. Barthélemy DOMINICI à M. Philippe DE LUCIA (RCS BASTIA 314 413 451) a pris fin le 20 Mai 2022.

Pour avis,

 04 95 32 02 38

N° 33



### SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

### LOCATION GERANCE

Suivant acte reçu sous le sceau de l'état par Maître Sophie MAMELLI, Officier Public, notaire à SAINT-FLORENT (20217), le 14 juin 2022, enregistré à BASTIA le 16 juin 2022, dossier 2022 00017251 référence 2B04P31 2022N00345.

Mademoiselle Lara Fortunée SAB-BAGH, demeurant à BARBAGGIO (20253), Village.

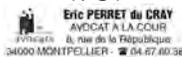
A confié à : La Société AVENUE 72, Société à responsabilité limitée dont le siège est à SAINT-FLORENT (20217), lieu-dit La Padula, identifiée au SIREN sous le numéro 837 853 746 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de "CONFECTION ET ACCESSOIRES CHAUSSURES" exploité à SAINT-FLORENT (20217), connu sous le nom commercial "BORA BORA" pour une période du 1er mai 2022 au 30 avril 2023.

Pour avis et mention, Le Notaire.

## DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 34



### SCI L'ORMEAU

Société Civile Immobilière

Au capital de 57.930,63 €

Siège social : Alzetto 20167

Lieu-dit Alzetto-343225157 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 30 Juin 2022, la collectivité des associés, lecture faite du rapport du liquidateur - M. François-Xavier de MORTILLET, domicilié Lieu-dit Alzetto - 20167 ALATA - a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Le liquidateur.

N° 35

### ATHENA com

SARL liquidation

Au capital de 200 euros

Siège de liquidation :

Ribba Casa France-20137 Porto-Vecchio

485 197 669 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2021 au siège de la liquidation, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Claire BERETTI demeurant Ribba Casa France, 20137 PORTO-VECCHIO, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 36



### VIANDES DU NIOLU

EURL en liquidation

Au capital de 7622,45 €

Siège social :

Chez M. Maestracci Jean-Baptiste

20224 Corscia

Siège de liquidation : Au siège social

431535335 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 30/06/22, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. MAESTRACCI Jean-Baptiste, demeurant 20224 Corscia, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 37

### NUMERI'CORSE

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 7800 euros

Siège : La Bonne Brise

20240 Ghisonaccia

Siège de Liquidation : La Bonne Brise

20240 Ghisonaccia

480 514 272 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 10 juillet 2010, enregistré à la recette des impôts de BASTIA le 30 juin 2022, dossier 2022 00017896, réf 2B04P31 2022 A 00865, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Philippe BATESTI, demeurant LA BONNE BRISE - 20240 GHISONACCIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé La Bonne Brise, 20240 GHISONACCIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 38

### AVIS

L'assemblée générale ordinaire du 1er Janvier 2020 de la SARL CF BORGIO au capital de 4000 euros dont le siège social est sis Ancien Garage Saviem - Rn 193 à BORGIO (20290) et immatriculée au RCS BASTIA sous le 489 695 676, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation conventionnelle avec effet du 1er Janvier 2020, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Jean BENSEBTI demeurant Ancien Garage Saviem - Rn 193 à BORGIO (20290) et fixé le siège de la liquidation Ancien garage Saviem - Rn 193 à BORGIO (20290). Pour avis au RCS Bastia.

N° 39



### Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant AGO du 28/02/22, les associés de la société "MARINE SHIP", SARL au capital de 32.014.29 €, dont le siège est Quai Pascal Paoli, 20137 PORTO-VECCHIO (RCS AJACCIO 414 581 074) ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et déchargé du mandat du liquidateur, Monsieur Eric RAFFIN, Gérant associé, demeurant Route de Bastia, 20137 PORTO-VECCHIO, et constaté la clôture de la liquidation.

Le dépôt sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

N° 40

### NUMERI'CORSE

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 7800 euros

Siège : La Bonne Brise

20240 Ghisonaccia

Siège de Liquidation : La Bonne Brise

20240 Ghisonaccia

480 514 272 RCS Bastia

L'Assemblée Générale réunie le 10 juillet 2010 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Philippe BATESTI, demeurant LA BONNE BRISE - 20240 GHISONACCIA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 41

### SARL E.J.M

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2000 Euros

Siège social : Allée des Yuccas

Les Collines II - 20600 Furiani

### AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions des associées en date du 29 Juin 2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 29 Juin 2022 et sa mise en liquidation.

Le gérant exercera les fonctions de liquidateur durant la période de liquidation. Le liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à au domicile du liquidateur situé au Alice des Yuccas, Les Collines II, 20600 FURIANI, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 42

MAYORIE DE CORBARA



CUNIA DI CORBARA

## COMMUNE DE CORBARA

### AVIS DE MARCHÉ

#### Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur :  
Mairie de Corbara

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21200093900018

Code Postal : 20256 - Ville : Corbara

Groupement de commandes : Non

#### Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.e-marchespublics.com>

Identifiant interne de la consultation : 2022-007

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Contact : BERNARD CECILE - email : [sg@corbara.fr](mailto:sg@corbara.fr)

Tél : +33 495630652

#### Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Condition de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : Le DC1

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :

DC2 Une preuve d'assurance pour les risques professionnels et responsabilité décennale se rapportant à l'objet du marché.

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :

Se référer au règlement de consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limites de réception des plis : 29 Juillet 2022 à 16:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation [Attribution sur la base de l'offre initiale] : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Oui

Critères d'attribution : Prix des prestations 40%

Valeur technique 60%

#### Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Construction d'un Espace Culturel, Patrimonial et Paysager

- Lot 4 "Menuiseries extérieures et serrureries" et Lot 5 "Menuiseries intérieures"

CPV - Objet principal : 45421000.

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Une première consultation avait été initiée en octobre 2021 pour le marché global n°2021-001 comprenant 9 lots.

Les lots 4 "Menuiseries extérieures et serrureries" et 5 "Menuiseries intérieures" ont été déclarés sans suite pour motif d'intérêt général. Une nouvelle consultation est initiée pour le lot 4 et le lot 5 en intégrant des modifications liées à une évolution des besoins de la commune concernant ces lots.

Lieu principal d'exécution du marché : commune de Corbara

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Mots descripteurs : Menuiserie, Serrurerie.

#### Section 5 : Lots

Description du lot :

LOT 4 : Menuiseries extérieures et serrureries

Mots descripteurs : Menuiserie, Serrurerie.

CPV - Objet principal : 45421000.

Lieu d'exécution du lot n° 1 : Commune de Corbara

Description du lot :

Lot 5 : Menuiseries intérieures

Mots descripteurs : Menuiserie.

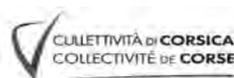
CPV - Objet principal : 45421000.

Lieu d'exécution du lot n° 2 : commune de Corbara

#### Section 6 : Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non.

N° 43



## AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse

22 Cours Grandval - BP 215

20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél : +33 495202525./Fax : +33 495516621.

Courriel : [commande.publique@isula.corsica](mailto:commande.publique@isula.corsica)

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Achat de matériels thermiques et à batterie de débroussaillage et d'entretien d'espaces verts pour les services de la Collectivité de Corse (4 lots)

Numéro de référence : 2022-IDMG-0144

Date limite de remise des offres : 15/09/2022 à 12 :00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/06/2022.

N° 44



## AVIS DE MARCHÉ n° 18/2022

#### 1 - NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO

Hameau de Guaitella

20200 Ville di Pietrabugno

Tel : 04.95.32.88.32/Fax : 04.95.32.66.11.

Adresse internet : <http://www.pietrabugno.com>

courriel : [commune-villedipietrabugno@wanadoo.fr](mailto:commune-villedipietrabugno@wanadoo.fr)

#### 2 - OBJET du MARCHÉ et MODE DE PASSATION :

Le marché concerne la souscription et la gestion de contrats d'assurances (CPV n° 66510000-8) couvrant les risques spécifiés ci-après, par la voie d'une procédure d'appel d'offres en application des articles R2161-1 à R2161-5 du code de la Commande Publique).

3 - DUREE DU MARCHÉ : Le marché est passé pour une durée de 4 ans maximum à compter du 1er janvier 2023.

4 - DECOUPAGE DES PRESTATIONS : Il concerne la souscription et la gestion d'un contrat d'assurance couvrant les risques :

Dommages aux biens CPV 66515200-5 - Lot 1 ;

Responsabilité civile CPV 66516000-0 - Lot 2 ;

Parc automobile CPV 66514110-0 - Lot 3.

#### 5 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES :

Se référer au règlement de la consultation.

6 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>

7 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF : Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats selon les dispositions du DCE, une demande écrite auprès du service acheteur via la plateforme de dématérialisation de la Commune.

8 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES : Les offres doivent être déposées par voie électronique sur le profil acheteur :

<https://www.marchés-sécurisés.fr>

9 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au 16 septembre 2022 - 12 h 00.

Le Maire, Michel ROSSI.

N° 45



## COMMUNE DE LECCI

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

#### 1. Identification de l'organisme passant le marché :

Commune de LECCI

120 Stadonu di a Mirria - 20137 LECCI

Tel. 04.95.71.43.43

N°de SIRET : 21200139000013

Point de contact : Secrétariat général

Adresse internet [URL] : <http://www.lecci.fr>

Courriel : [mairie.lecci@wanadoo.fr](mailto:mairie.lecci@wanadoo.fr)

2. Objet : Accord-cadre à bons de commande soumis aux dispositions des articles L.2125.1 alinéa 1e R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique, pour la préparation et la livraison de repas en « liaison chaude » au restaurant scolaire municipal, Commune de Lecci.

3. Caractéristiques principales : La durée du marché relatif aux prestations à effectuer est fixée à une année.

Eventuellement, il pourra ensuite être reconduit, à l'initiative de la Commune, TROIS (3) fois, soit pour les années scolaires 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

Nomenclature communautaire.

Classification principale

Classification complémentaire

55000000-0

55523100

4. Informations pratiques : Les dossiers de consultation seront téléchargés gratuitement sur le site du profil acheteur <http://www.achatspublicscorse.com>

En cas de difficultés pour télécharger des documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une infoline est mise à disposition au 08 92 43 43 63 [0.34 € la mn] du lundi au vendredi : 9h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00. Les offres seront remises par voie dématérialisée sur le site <http://www.achatspublicscorse.com> ou sous support papier auprès de la commune de Lecci.

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire.

Date limite de réception des offres : avant le 10 août 2022 à 12 heures

Délai minimum de validité des offres : 90 jours

5. Conditions d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères ci-dessous :

- Critère 1 - Valeur technique 60 points

- Critère 2 - Valeur financière 40 points

La Commune de Lecci se réserve le droit, si elle l'estime nécessaire, de recourir à la négociation [CE - 18/09/2015 n°380821] avec le ou les candidats, par un simple échange de courriers ou lors d'un entretien personnalisé.

Après cette éventuelle étape, sera déclaré lauréat, le candidat obtenant la note la plus élevée.

6. Date d'envoi à la publication : 8 juillet 2022.

7. Recours :

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Bastia - Villa Montepiano - 20407 BASTIA cedex

Tel : 04 95 32 88 66. - Adresse courriel : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

Le Maire,

N° 46

**CABINET RETALI & ASSOCIES**

Avocats Associés à la Cour  
39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia  
Tel : 04.95.34.92.10  
Site : cabinet-retali.fr

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES****AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR****AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA****Le jeudi 01.09.2022 à 11H00**

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

Dans le golfe de LOZARI sur un terrain cadastré sur la commune de BELGODERE section A 751-754 et sur la commune de PALASCA section B 382-384-387 et 389 : Trois bungalows dans le club de vacances « BELAMBRA » avec piscine, restaurant et plage aménagée correspondant aux lots 69 - 70 - 71 de l'EDD comprenant chacun une terrasse ; une entrée ; un salon salle à manger avec cuisine américaine ; une chambre avec lit superposés et un lit simple ; une chambre avec lit double ; une salle de bains avec WC d'une superficie de 31,92 m2

Loués selon bail commercial à la SOCIETE BELAMBRA CLUBS  
MISES A PRIX EN TROIS LOTS :

LOT 1 : lot numéro 69 de l'EDD : 40.000,00 €

LOT 2 : lot numéro 70 de l'EDD : 40.000,00 €

LOT 3 : lot numéro 71 de l'EDD : 40.000,00 €

Visite prévue SUR PLACE (parking principal devant la réception de l'Hotel-Club) le samedi 6 août 2022 de 11h00 à 12h00 par la SELARL LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80  
Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : [cabinet-retali.com](http://cabinet-retali.com)

N° 47

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE****N° 09/2022****BIEN SANS MAÎTRE : CONSTATATION**

Nous, Maire de la commune de Vezzani (Haute-Corse),  
Vu le code général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment en ses articles L2212-1, L1123-1 deuxième alinéa, L1123-3,  
Vu l'article 713 du Code Civil,  
Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 mai 2022 autorisant la mise en œuvre de la procédure des biens sans maître,  
Attendu qu'il résulte des recherches réalisées que les propriétaires de la parcelle listée ci-dessous sont décédés depuis plus de trente ans et qu'aucun successible ne s'est présenté,

**ARRETONS**

Article 1er :

Le bien sis à Vezzani cadastré :  
A 560 d'une superficie de 61 centiares

Est un bien sans maître et au sens de l'article L1123-1 alinéa du Code Général de la propriété des personnes publiques.

Monsieur le Maire engage une procédure d'incorporation dans le domaine privé de la Commune en vertu de l'article 713 du Code Civil.

Article 2 :

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur le panneau d'affichage légal de la commune et d'une publication dans deux journaux d'annonces légales.

Article 3 :

Le présent arrêté sera notifié aux services de l'Etat du Département.

Article 4 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia.

Article 5 :

Monsieur le Maire sera chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 20 Juin 2022 à Vezzani,  
Le Maire,  
Don Philippe SUSINI.



N° 48

**AVIS D'INFORMATION**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse  
22 Cours Grandval - BP 215  
20187 AIACCIU CEDEX 1.  
Tél : +33 495202525.  
Fax : +33 495516621.

Courriel : [commande.publique@isula.corsica](mailto:commande.publique@isula.corsica)Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Programme de mise en sécurité d'ouvrages - Secteur AJACCIO - SAINTE MARIE SICCHE - RD1- RD3-RD103-RD27-RD27a-RD29-RD12

Numéro de référence : 2022-3DIP-0131

Date limite de remise des offres : 29/07/2022 à 16 h 00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/07/2022.

**DERNIERES MINUTES**

N° 49

**Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant AGE du 13/06/2022, les associés de la société « E.D.P INVESTISSEMENT », SAS au capital de 306.000 euros, dont le siège est Lieu-dit Falcia - Domicile de M. Joseph GIUSEPPI - 20114 FIGARI [RCS AJACCIO 832 061 246 ], ont décidé de rajouter dans leur objet social, à compter du 13/06/2022, « l'emprunt, le cautionnement simple ou hypothécaire nécessaire à la réalisation de l'objet social » ainsi que de transférer le siège social Lieu-dit Cheta, 20131 PIANOTTOLI-CALDARELLO, à compter du même jour. Les associés ont également nommé Madame Pauline TOMASI, Demeurant Lieu-dit Lanciatu, 20131 PIANOTTOLI-CALDARELLO, en qualité de Présidente, pour une durée indéterminée à compter du 13/06/2022, en remplacement de Monsieur Joseph GIUSEPPI, démissionnaire. Les articles 2 et 4 des statuts ont été modifiés. Le paragraphe relatif au premier président a été supprimé. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 50

**ELC INVEST**

SAS au capital de 1600 euros

Siège social : Rue du Maréchal Juin  
Lieu-dit Puretti, Bâtiment Casaprom  
20600 Bastia-503512212 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération des associés en date du 30 juin 2021, Les mandats de la société CABINET KALLISTE REVISION COMPTABLE, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Paul, Jean, Emile FLACH, Commissaire aux Comptes suppléant ont expirés et la société n'ayant pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant, l'AG a décidé de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes, et ce, à compter du 31 décembre 2020.

Pour avis, Le Président.

N° 51

**LITTLE DISCOUNT**

SAS au capital de 5000 euros

Siège social : Immeuble Constellation  
Avenue Noël Franchini, 20090 Ajaccio  
831 094 735 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01/06/2022, l'AGE a décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale LITTLE DISCOUNT par LITTLE MARKET et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis,  
Le Président.

N° 52

**RECTIFICATIF**

Rectificatif à l'annonce n°61, parue dans ce même journal N°6930#6931, du 17/24 Juin 2022.

Concernant : Cession fonds de commerce entre Mme COUTO de AZEVEDO à Mme DA AFONSECA VIEIRA.

Il a été omis de préciser l'enregistrement. Il fallait lire : "Enregistré au SPFE d'Ajaccio, le 16 juin 2022, réf. 2A04P31 2022 4 00669".

Le reste sans changement.

N° 53

**BOULANGERIE GRANDVAL**

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 7500 euros

Siège social : 2, Cours Grandval

20000 Ajaccio (Corse)

493 401 301 RCS Ajaccio

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2022 la société ULYSSE FININVEST, société à responsabilité limitée au capital de 8000 euros, dont le siège est à AFA (Corse) Villa Miniconi Marius, Lieu-dit Butrone, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO sous le numéro 439998691, a, en sa qualité d'associé unique de la société BOULANGERIE GRANDVAL, décidé la dissolution sans liquidation de ladite société par application de l'article 1844-5 du Code civil.

Les créanciers de la société peuvent faire opposition, devant le tribunal de commerce de la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

La société sera radiée du RCS par le greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Le représentant légal.



## Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant décisions du 01/07/2022, l'associé unique de la société « A.B.M.I », SARL au capital de 600 euros, dont le siège est Lieu-dit Sardani, 20146 SOTTA (RCS AJACCIO 509 728 192), a décidé de rajouter à l'objet social, à compter du même jour, l'activité « d'hébergement touristique et autre hébergement de courte durée, la location meublée assorties de prestations parahôtelières (accueil, petit-déjeuner, ménage, fourniture de linge), sans vente de boissons alcoolisées ».

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

## RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°58, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaines des 17 juin et 24 juin 2022, n°6930/6931, [double numéro] :

Concernant : La cession d'un fonds de commerce de restauration de type rapide, fabrication et vente de plats préparés à emporter et sur place et vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées, connu sous l'enseigne de « A CASETTA », sis et exploité à Immeuble CRUCIVIA, RN 198, CERVIONE, identifié sous le numéro SIRET 849 136 825 00015.

Entre Monsieur Charles André ALBERTINI, né le 20 juin 1992 à AJACCIO, de nationalité française, célibataire, inscrit au RCS de BASTIA sous le numéro 849 136 825, demeurant Immeuble CRUCIVIA, RN 198, 20221 CERVIONE.

Et Madame Emma VINCENTI, née le 15 juillet 2000 à BASTIA, de nationalité française, célibataire, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 911 285 153, demeurant PORAJA, 20221 SANTA MARIA POGGIO.

Il fallait lire : « Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, pour la validité et pour toutes correspondances, au cabinet de Maître Ambre ANGELINI, avocat au barreau de Bastia, demeurant 6 boulevard PAOLI, 20200 BASTIA. »

Et non : « Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet de Maître Ambre ANGELINI, avocat au Barreau de BASTIA, 6, boulevard PAOLI, 20200 BASTIA. »

Comme écrit par erreur.

## BASI BTP

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 15.000 euros

Siège social : Lieu-dit Cintrone

20140 Serra Di Ferro

452 302 193 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération du 30 septembre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

## CONTROLE TECHNIQUE PORTO-VECCHIAIS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7620 euros

Siège social : ZI la Poretta

20137 Porto-Vecchio

384 821 476 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 29 octobre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

## CASA ITALIA PORTICCIO

SAS au capital de 1.500 €uros

Siège social :

Centre Commercial Porticcio Plage

Lieu-dit Marincaja di Viva

20166 Grosseto-Prugna

Rcs Ajaccio 897 547 493

Aux termes d'une délibération en date du 01 juillet 2022, la collectivité des associés a pris acte de la démission de la Société « HOLDING RIVE SUD » de ses fonctions de Directeur Général, et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis, La Présidence.

## AVIS

L'assemblée générale ordinaire du 1er janvier 2020 de la SARL BOUTIQUE CELENE au capital de 500 euros dont le siège social est sis Ancien Garage Savien - Rn 193 à BORGIO (20290) et immatriculée au RCS BASTIA sous le 798 321 675, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation conventionnelle avec effet du 1er janvier 2020, nommé en qualité de liquidateur Madame Céline BENSEBTI demeurant Ancien Garage Savien - Rn 193 à BORGIO (20290) et fixé le siège de la liquidation Ancien Garage Savien - Rn 193 à BORGIO (20290).

Pour avis au RCS Bastia.



## AVIS

L'assemblée générale ordinaire du 31 juillet 2017 de la SARL PROSOLEC au capital de 10.000 euros dont le siège social est sis Lotissement Alivettu - Quartier Tintoraghju à FURIANI (20600) et immatriculée au RCS BASTIA sous le 508 565 843, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation conventionnelle avec effet du 31 juillet 2017, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Patrick VINCENTI demeurant Lotissement Aghja Rossa à BORGIO (20290) et fixé le siège de la liquidation Lotissement Aghja Rossa à BORGIO (20290).

Pour avis au RCS Bastia.

## INSERTION LEGALE

### AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 27/06/2022, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT de BASTIA, Dossier 2022 00018036, Référence 2B04P31 2022 A 00881, le 01/07/2022.

La société ANTOINE COIFFURE, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 7622,45 euros, dont le siège social se trouve 2B Rue Abbatucci à BASTIA (20200), immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 388 946 170, représentée par son gérant exercice, Monsieur Antoine FURFARO, dûment habilité à l'effet des présentes a cédé à :

La société ANTOINE COIFFURE, Société par actions simplifiée, au capital de 500 euros, dont le siège social se trouve Paese Novu - Résidence l'Ondina à BASTIA (20600), immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 913 025 789, représentée par son président exercice, Monsieur Franck ARRIGHI, dûment habilité à l'effet des présentes ;

Un fonds de commerce de « COIFFURE, ESTHETIQUE, PARFUMERIE », sis et exploité 2B Rue Abbatucci à BASTIA (20200), au prix de 130.000 euros.

Entrée en jouissance au 5 juillet 2022.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales pour la validité et pour la correspondance auprès du séquestre, le cabinet FIDUCIAL SOFIRAL situé chemin de PASTORECCIA, ZAE ERBAJOLO à BASTIA (20600).

Pour avis,

## PIZZA VIEUX PORT

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000.00 €

Siège social : Rue des Anciens Fossés

20000 Ajaccio

819 042 755 RCS Ajaccio

Suivant décision de l'associée unique du 30 juin 2022, il résulte que en remplacement de Monsieur Pierre-Jean MARRAS, gérant démissionnaire, il a été nommé Monsieur Patrick NOBLE, demeurant à AJACCIO (Corse) 13 route des Sanguinaires Les jardins de Santa Lina, né le 7 avril 1966 à NICE (06), à compter du même jour.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,  
La Gérance.

## PHOENIX

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1500 euros

Siège social : Avenue Comte Valery

20220 L'Île-Rousse

839 294 212 RCS Bastia

## AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé unique du 15 août 2019 :

L'associé unique statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

## DIPTYQUE

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 5000 euros

Siège social et de liquidation :

Rue des Magnolias, La Rocade

20090 Ajaccio

878 902 071 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 30 juin 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 juin 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Michel SIMONGIOVANNI, demeurant Lieu-dit Pilurzinu, A Perracia, 20167 PERI, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Rue des Magnolias, la Rocade, 20090 AJACCIO, adresse où la correspondance sera envoyée et les actes et documents concernant la liquidation, notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au RCS.

Pour avis, le Liquidateur.

## COLODIS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

35, Lotissement Moulin à Vent

Chez Mr Astolfi - 20220 Ile-Rousse

852 042 357 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2022 :

L'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

## CINTU IMMOBILIER

Société Par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : Résidence Casa Luna

20290 Borgo (Corse)

842 408 965 RCS Bastia

## AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 15 novembre 2021, il résulte que :

- L'assemblée générale des associés du 15 novembre 2021, après avoir entendu le rapport de ADELINERORBA liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et l'a déchargée de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

Pour avis, la liquidatrice.

# Annonces légales

**TRANSMETTEZ  
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



vosre contact : **Albert TAPIERO**

**☎ 04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23**

**al-informateurcorse@orange.fr**

# «CE MODÈLE N'EST PAS SOUTENABLE»



Photo/CN • EP

**Face à la multiplication des escales des bateaux de croisière à Ajaccio, Gilles Simeoni a souligné la nécessité de créer rapidement un cadre de discussions avec l'ensemble des parties prenantes afin de travailler autour de ce phénomène de plus en plus mal vécu par les habitants.**

**U troppu stroppia!** Alors que les rotations soutenues des bateaux de croisière dans le port d'Ajaccio avaient un temps été mises à l'arrêt par le Covid, le retour en force de ces mastodontes semble désormais jouer dangereusement avec les nerfs de la population. Au point que le conseiller territorial de Fà Populu Inseme, Romain Colonna, a entendu interroger le Conseil exécutif sur la question, lors de la séance de questions orales du 30 juin. Dénonçant des navires «*toujours plus nombreux et toujours plus imposants*», il a indiqué que la seule cité impériale accueillera cette année «*pas moins de 227 escales*». «*Un chiffre record qui donne le tournis aux habitants*», a-t-il sifflé. «*Sans nier de possibles retombées économiques pour certains commerçants, les dangers liés à ce type de tourisme sont connus partout dans le monde, tant d'un point de vue environnemental qu'en termes d'acceptabilité sociale, puisque les nuisances sont nombreuses*», a-t-il encore déploré avant de lancer: «*Quelles initiatives pourraient être envisagées en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés pour réguler ce phénomène sur notre île ?*». «*Clairement, ce modèle économique n'est pas celui que nous voulons. Cela ne correspond pas aux axes du tourisme durable que nous sommes en train d'essayer de renforcer*», lui répondra Gilles Simeoni. Actant toutefois qu'il n'est pas possible de prendre des décisions de façon unilatérale au vu notamment d'une «*économie, même si elle est insatisfaisante, qui s'est greffée*», le président du Conseil exécutif indique: «*Notre objectif, c'est de créer un cadre de discussions avec la Chambre de commerce et avec l'ensemble des parties prenantes pour objectiver la réalité de ce qui est en train de se passer*». Dans le même temps, il dévoile par ailleurs que le pôle d'observation de l'Agence de tourisme de la Corse est en train de réaliser un travail de recueil de données portant d'une part «*sur l'impact en terme environnemental de la venue de ces navires, non seulement en les prenant de façon isolée, mais aussi en intégrant les autres facteurs aggravants comme la centrale au fioul du Vazzino ou le trafic automobile*» et d'autre part sur «*l'étude comportementale des touristes qui sont à bord de ces bateaux de croisière*». «*Tout cela nous permettra à mon sens de démontrer que nous devons ré-orienter notre offre dans ce domaine et que ce modèle n'est pas soutenable*», souligne-t-il tout en notant encore qu'un gros bateau de croisière se ravitaille aussi en eau à hauteur de 500 m<sup>3</sup> lors de ses escales à Ajaccio. Un élément qui a de quoi faire grincer un peu plus des dents dans le contexte de sécheresse que connaît la Corse actuellement. ■ Manon PERELLI

## LA CROISIÈRE N'AMUSE PLUS

**Les habitants d'Ajaccio sont las.** Aida, Virgin, Celebrity Cruise... Non content de faire tache dans le paysage, chaque année ils sont plus nombreux à cracher leurs fumées sur la cité impériale. Des émissions qui représentent, pour un seul bateau de croisière, en une journée, autant de particules fines qu'un million de voitures, selon un reportage diffusé par la chaîne britannique Channel 4 en 2018. De quoi susciter l'ire des Ajacciens. Mais ils ne sont pas les seuls à souhaiter voir les croisières disparaître de leur paysage. Partout dans le monde des contestations grondent face à ces géants des mers. L'exemple le plus marquant est sans doute celui de Venise qui, après une dizaine d'années de mobilisation de ses habitants, a réussi à interdire l'accès de son centre historique aux grands paquebots, accusés de menacer le fragile écosystème de sa lagune et les fondations même de la cité des Doges. Fini donc de naviguer près de la célèbre place Saint Marc pour les navires de plus de 25 000 tonnes, de plus de 180 m de long ou dont les émissions contiennent plus de 0,1 % de soufre. Depuis le 1<sup>er</sup> août 2021, ces derniers sont désormais contraints d'aller s'amarrer dans le port industriel de Marghera. Inquiète pour la santé de ses habitants, Barcelone a aussi décidé de limiter l'accueil des bateaux de croisière et d'engager de rapides travaux pour que l'électrification de ses quais puisse être effective d'ici 2026 à 2030, tandis que le gouvernement catalan souhaite également mettre en place un impôt sur les compagnies en fonction de leurs niveaux de pollution. À Majorque, depuis 2021, seuls trois bateaux de croisière sont autorisés à arriver le même jour, parmi lesquels ne doit figurer qu'un seul méga paquebot. Tandis qu'à Marseille, mi-juin le Wonder of the Sea, plus grand navire de croisière du monde, a été empêché d'accoster pendant près de deux heures. Expression là aussi de la colère des habitants qui avaient déjà manifesté quelques jours plus tôt devant la mairie pour dénoncer «*une pollution qui tue*» et réclamer l'arrêt des escales dans la cité phocéenne. Un mot d'ordre qui sera aussi celui de la coordination Terra qui invite à un rassemblement devant la mairie d'Ajaccio le 13 juillet prochain à 10 heures afin de sonner l'alerte sur les dangers des croisières, qui plus est dans un golfe classé Natura 2000. ■ MP

# LES CHEMINS DE FER DE LA CORSE SUR DE NOUVEAUX RAILS



Photo Pierre Bona CCommois

**Fin d'un cycle et début d'un nouveau.** Lors de la session de l'Assemblée de Corse du 30 juin, Gilles Simeoni a présenté un rapport destiné à organiser la fin du contrat de délégation de service public (DSP) des chemins de fer de la Corse qui arrive à son terme le 31 décembre 2023. Il convenait donc de «*décider du futur mode de gestion le plus approprié à travers une analyse comparative des différents modes de gestion qui peuvent être envisagés*». Ce choix, explique le rapport, «*constitue la première étape des travaux de préfiguration du nouveau mode de gestion devant conduire à la création d'un nouvel établissement, au transfert des contrats de travail et de l'activité vers la nouvelles structure exploitante*». Le président de l'Exécutif a rappelé que la DSP actuelle avait été confiée depuis 2011 à la Société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) Chemins de Fer de la Corse, au capital de laquelle la Collectivité de Corse est majoritaire. «*Depuis décembre 2015, nous avons fait le choix stratégique de dire que les chemins de fer de la Corse sont pour nous un mode de transport à privilégier dans notre vision globale des transports internes de la Corse, notamment pour des raisons environnementales, pour des raisons de multi modalités, pour des raisons de confort, et pour des raisons d'alternatives à un certain nombre de situations de monopole, sous réserve que nous puissions de développer les activités de fret, a-t-il posé. Nous avons fait le choix de dire que non seulement il fallait pérenniser les chemins de fer de la Corse, mais aussi les renforcer et les moderniser. Reste à réfléchir à la meilleure façon d'organiser ce service de transport, de marchandises et de personnes à compter du 31 décembre 2023*». Pour ce faire, le président de l'Exécutif indique l'impossibilité de rester dans une société d'économie mixte, «*juridiquement non autorisée par le système actuel*» et ne perdurant que «*par une tolérance*». Restait donc à trouver une alternative. «*Il y avait la possibilité d'envisager une DSP confiée à un partenaire privé. Une possibilité théorique: qui peut se positionner en Corse sur un tel marché? Il n'y a pas d'opérateur existant. Et à supposer que des opérateurs extérieurs se positionnent dans le cas d'une DSP, ils vont se positionner pour chercher une logique de rentabilité. Il nous a paru donc logique que la forme à privilégier était celle d'un rattachement à la CdC*», abonde-t-il. Dans ce droit fil, il proposera à l'hémicycle de voter le principe de création d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière sous forme d'Établissement public industriel et commercial (Epic) auquel sera transféré la gestion des infrastructures ferroviaires et l'exploitation du réseau ferroviaire de la Corse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le rapport est adopté à l'unanimité. ■ MP

## PROJET DE LOI SUR LE POUVOIR D'ACHAT

# PRENDRE EN COMPTE LES SPÉCIFICITÉS SOCIALES DE LA CORSE

**On ne le sait que trop bien**, 18,5 % des ménages corses vivent sous le seuil de pauvreté. Plus que partout ailleurs. Sur l'île, les prix étant de plus globalement supérieurs au continent, et l'inflation ne faisant qu'aggraver le phénomène, le taux de précarité est aujourd'hui non seulement au-dessus de toutes les régions du continent, mais aussi de plus en plus inquiétant. C'est afin d'essayer de rendre plus supportable le quotidien de bon nombre d'insulaires, que le président de l'Exécutif a présenté un rapport portant propositions d'adaptations législatives et réglementaires relatif au projet de loi sur le pouvoir d'achat, lors de la session du 1<sup>er</sup> juillet. Le résultat des travaux de la Conférence sociale qui s'était penchée quelques jours plus tôt sur ce projet de loi présenté début juillet au Conseil des ministres, afin solliciter une adaptation des mesures qui pourront en découler au vu des spécificités de la situation sociale de la Corse. Parmi les pistes d'adaptation requises, on retrouve tout d'abord le chèque alimentaire: afin qu'il corresponde à la réalité des prix en Corse, il est demandé que son montant soit doublé et atteigne 300 euros, et que son public soit élargi pour que toute personne vivant en-dessous du seuil de pauvreté puisse y être éligible. De la même façon, il est réclamé que la remise appliquée dans le cadre de la prime carburant soit majorée à hauteur du différentiel constaté avec le continent. Au vu des difficultés des retraités corses, il est par ailleurs voulu que l'augmentation des retraites soit doublée, portant le taux à 10 %. Enfin, il est également brigué une évolution de l'indemnité de transport régionale corse à 300 euros, sans charge pour les entreprises. Conscients de l'urgence sociale qui existe sur l'île, les conseillers territoriaux ont adopté le rapport à l'unanimité. Reste à savoir si ces sollicitations seront entendues par Paris. ■ MP

# UNE SESSION CONSACRÉE AUX DÉRIVES MAFIEUSES À L'AUTOMNE



**Le 30 juin dernier, 33 mois après l'avoir proposé, le président de l'Exécutif réaffirmé sa volonté de voir l'hémicycle travailler très prochainement autour de la question des dérives mafieuses sur l'île. Des débats qui devront aussi être l'occasion de prendre des décisions opérationnelles afin de régler ce phénomène lancinant.**

«**Quand comptez-vous organiser une session spéciale sur le système mafieux en Corse?**». Face aux assassinats qui font régulièrement la une de l'actualité insulaire et aux dérives mafieuses qui tissent leur toile en Corse depuis de nombreuses années, lors de la séance de questions orales du 30 juin, Jean-Baptiste Arena de Core in Fronte s'est enquis de la tenue d'une session spécialement consacrée à la question. Une promesse qui avait été formulée sous la mandature précédente suite à l'assassinat de Massimu Susini en septembre 2019. «*À ce jour, malgré une commande d'un rapport de la Juridiction inter-régionale spécialisée (Jirs) sur la potentielle existence d'un système mafieux en Corse, aucune initiative n'est concrètement intervenue pour confirmer un engagement clair contre ce danger qui s'attaque aux racines mêmes de nos valeurs culturelles, sociales et humaines*», a déploré le conseiller territorial, tandis que, dans le même temps, devant les grilles de la Collectivité de Corse, le collectif Massimu Susini regrettait également le fait que «*33 mois plus tard cette session n'a toujours pas eu lieu*» alors qu'il s'agit «*de débattre au grand jour d'une question qui concerne la sécurité et l'avenir des Corses*».

«*Cette question mérite une réponse claire, mais aussi une réponse qui ne soit pas portée par quelques-uns, mais par l'ensemble de notre institution et de la société corse*», leur répondra le président du Conseil exécutif de Corse, Gilles Simeoni. Soulignant que le travail préparatoire de cette session a déjà été mené pendant plusieurs mois, il pointe notamment «*de multiples auditions qui ont été menées par la conférence des présidents lors de la mandature précédente*» qui avaient notamment conduit à entendre des élus et anciens élus, les représentants des collectifs Massimu Susini et a Maffia No a Vita lè, ou encore ceux des associations de défense de l'environnement. «*L'ensemble de ces auditions constituent d'ores et déjà une somme importante qui viendra nourrir les débats que nous aurons*», dit-il en fustigeant toutefois le refus de tous les organismes de l'État sollicités de participer à cette série d'entretiens. Tout en affirmant par ailleurs que cette session aurait dû se tenir plus tôt mais qu'un «*certain nombre d'évènements de conjoncture l'ont empêché*», notamment

la crise sanitaire et la période électorale, il annonce: «*Nous souhaitons que cette session se tienne dans les délais les plus brefs, ce qui nous semble être cet automne, probablement octobre. Un certain nombre d'auditions nouvelles auront lieu en fonction des évènements qui ont eu lieu depuis plusieurs mois*». Face au risque de voir cet évènement être plus symbolique que concret, il précise: «*Nous ne voulons pas que cette session soit uniquement l'occasion de parler, même si les mots sont importants parce qu'ils sont le premier rempart contre les pressions, les violences et les dérives. Nous souhaitons que cette session soit l'occasion de prendre des positions claires, qu'elles débouchent sur des décisions opérationnelles, notamment en ce qui concerne les compétences de la Collectivité de Corse*». Puis il s'astreint à lister «*trois sources potentielles de profit illicites pour la criminalité organisée qui peuvent être le terreau d'une dérive mafieuse ou pré-mafieuse[...] Les marchés publics et les situations dans lesquelles il y a des intérêts financiers importants, des logiques de concentration, et une absence de visibilité pour la puissance publique; la spéculation immobilière dans toutes ses dimensions et le trafic de stupéfiants qui a pris en Corse, notamment ces dernières années, une dimension sans précédent*». «*La mafia n'est pas qu'un système économique, elle est aussi le produit culturel d'une société et donc nous devons produire aujourd'hui une culture de la citoyenneté et de la démocratie et de l'espoir que nous avons vocation à incarner. Ce travail de fond relève de l'éducation, de la formation et de la politique au plan général*», pose-t-il encore avant d'ajouter: «*Il ne peut pas y avoir de démocratie réelle, il ne peut pas y avoir d'autonomie qui permette à la société corse de respirer si nous continuons à vivre directement ou indirectement sous le joug de groupes organisés aux conflits de l'économie, de la politique et disposant d'une réserve de violence*». Indiquant que cette question a vocation à être incluse dans le champ des discussions avec l'État, Gilles Simeoni affirmera enfin que ce processus aura vocation à «*essayer de construire ensemble un chemin pour ce pays et pour ce peuple qui soit réellement au-delà des mots et quelquefois des slogans, celui de l'émancipation, de l'espoir et de la vie*». ■

Manon PERELLI

SCOLA IN FESTA

# METTRE LA MUSIQUE, LE CHANT ET LA DANSE À LA PORTÉE DU RURAL



**Les lieux de culture, les parcours diplômants dans les domaines artistiques ne sont plus l'apanage de villes comme Bastia ou Ajaccio. À Folelli, dans l'ancienne usine de tanin, l'école de musique, chant et danse Scola in Festa dirigée par le chanteur Feli, permet, de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>, de suivre un enseignement spécifique afin de se présenter aux examens de fin de cycle du conservatoire.**

**A**u mur, un grand portrait du poète et militant culturel Ghjuvan'Terramu Rocchi, souriant. Nous sommes dans l'ancienne usine de tanin de Folelli, au premier étage. La vieille friche industrielle, longtemps envahie par les ronces, est devenue au fil des ans un dynamique lieu de culture. Le rez-de-chaussée est occupé par la médiathèque placée sous la responsabilité de Françoise Ducret, les étages accueillent l'école de musique, de chant et de danse Scola in Festa que dirige Feli, musicien, auteur, compositeur et interprète reconnu. L'année scolaire s'achève, les élèves préparent le spectacle de fin d'année. Que de chemin parcouru en quelques années!

Il y a peu encore, les lieux de culture, c'était dans les villes, et les parcours diplômants dans les domaines artistiques [musique, danse, chant...] c'était à Bastia ou à Ajaccio. Pour le rural et le péri-urbain, rien. L'association Scola in Festa a à peine plus de 20 ans, mais depuis ses premiers pas - effectués pour répondre à la demande de trois jeunes de la commune qui voulaient apprendre à jouer de la guitare et à chanter - les évolutions sont considérables. L'école, c'est actuellement quelques 360 inscrits de l'âge de 3 ans jusqu'aux retraités. Ils suivent des cours de piano, de guitare, de flûte traversière, de pivana, de violon, de percussions, de solfège, de chant, de danse, etc., le tout en individuel ou en collectif, la langue corse étant le fil rouge de l'ensemble du programme. «*Nous avons été les premiers dans le rural, en 2019, à signer une convention pour la mise en place de classes à horaire aménagé de musique et*

*de danse (Cham et Chad), souligne Feli. Il n'a pas été simple de faire admettre qu'hors des villes, les attentes existaient et que les besoins étaient notables. L'association des parents d'élèves a été très active dans ce dossier. Avec son aide, grâce à l'implication de l'équipe dirigeante du collège Henri-Tomasi de Folelli et du Conservatoire de Corse, qui porte également le nom de ce grand compositeur de musique savante originaire de la commune, nous avons pu aboutir. Les inscriptions proviennent de Castagniccia-Casinca, mais aussi de Costa-Verde et de Marana-Golo. Désormais, les élèves qui le désirent peuvent suivre, de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>, un enseignement spécifique de 3h30 en musique, chant ou danse qui leur permet de se présenter aux examens de fin de cycle du conservatoire.*» Dix professeurs ont en charge ces formations. La longue période de Covid, les angoisses liées aux confinements, aux protocoles, auraient pu faire craindre pour ce projet. Il n'en a rien été. La demande et les effectifs se sont maintenus. «*Certaines activités collectives - particulièrement en chant quand ça concernait des enfants venus de classes ou d'établissements différents - ont été un peu plus difficiles à gérer lors des phases aigües de la pandémie, mais dans l'ensemble, tout s'est déroulé favorablement. Et la qualité du travail des élèves, dans un contexte aussi difficile, est vraiment à souligner.*»

Ce temps du coronavirus a aussi été mis à profit pour des travaux d'importance: sous les toits de l'ancienne usine, Feli, qui en plus d'être professeur, directeur et chanteur est également menuisier par tradition familiale, a créé un studio d'enregis-

**FELÌ CHANTEUR: PRÉPARATION D'UN ALBUM EN LIVE**

Felì, ce sont déjà plus de 30 ans de carrière, d'albums et de titres qui font désormais partie du patrimoine collectif. Les 7 et 8 octobre 2022, il sera sur la scène du Spaziu Carlu-Rocchi à Biguglia pour deux soirées au cours desquelles est prévu l'enregistrement d'un album en live. Quels titres seront retenus? Un appel est d'ores et déjà lancé au public pour décider des chansons qui y figureront. Le choix est large, mais certaines semblent recueillir davantage de suffrages: Golu, Tantu manchi, O cari, A di ti, Innamurichjate, Di stu paese, Mi ne sò scurdatu... Pour participer, c'est via les réseaux sociaux (Facebook notamment), sur le profil du chanteur.



Photo Claire Giudici

trement. Scola in Festa avait déjà son petit studio, mais moins élaboré. Désormais, c'est un univers remarquable par ses qualités acoustiques et esthétiques qui accueillera les chanteurs. « Cette réalisation s'est faite en collaboration avec des ingénieurs du son, des acousticiens, des musiciens... mais en grande partie en distanciel, sourit Felì. Ce sont les avantages des nouvelles technologies. Avec leurs conseils, j'ai repensé les pentes du toit, combiné les espaces, réorganisé le lieu. Des musiciens professionnels ont déjà commencé à venir enregistrer ici, mais, même si nous pourrions mettre cet endroit à disposition, ce n'est pas notre objectif premier: c'est principalement à nos élèves qu'il est dédié... » C'est d'ailleurs là, semble-t-il, entre la banquette de cuir brun, la table de mixage et les micros, que vit Puppeppu, la mascotte de Scola in Festa. C'est lui qui, sur scène, porte la voix de tous les petits chanteurs. « Ici, chaque élève a sa chance, chacun participe, chacun a sa place dans les albums que nous enregistrons. Nous sommes dans une démarche d'apprentissage et nous voulons éviter toute velléité de « starisation », poursuit Felì. Puppeppu, que nous a dessiné Batti, représente tous les enfants, jeunes et moins jeunes, qui ont travaillé sur les CD. Nous avons dernièrement publié *Eu cantu*, un album qui contient 10 chansons, 10 comptines et 5 poèmes adaptés à toutes les tranches d'âges, de la maternelle jusqu'à la terminale, voire plus. Il a été adressé gratuitement aux enseignants de primaire et aux professeurs de musique et de langue corse. Sur notre site internet, tous les outils d'exploitation pédagogique sont mis en ligne et téléchargeables: on

y trouve les textes originaux avec leur traduction en français, les grilles d'accords de musique, les orchestrations playback, des banques d'images illustrant le vocabulaire, des dessins à colorier pour réinvestir ce qu'on a appris, etc. » Bref, tout le travail du Felì pédagogue, celui qui a reçu les conseils de Ghjuvan-Terramu Rocchi et qui sait continuer à les faire vivre.

Une nouvelle chanson, écrite avec Ghjacumu Fusina a également été créée: portée par les voix d'enfants, cachées derrière Puppeppu, Oreza raconte cette pieve riche de traditions artisanales, dit la finesse artistique des peintres qui ont décoré les églises, parle des sources si nombreuses, douces ou ferrugineuses et puis du San-Petrone « *cù a so barba bianca* », le pater familias du lieu... Alors, sans doute pour permettre aux jeunes talents de pouvoir, un jour, se faire reconnaître, un concours de chant destiné au 8/16 ans sera organisé ce 23 juillet sur le site des Eaux d'Orezza, sur la commune de Rapaghju. L'enregistrement d'un single sera offert au vainqueur. Pour cette année, les inscriptions sont closes, mais la liste d'attente est d'ores et déjà ouverte pour l'année prochaine. « Cette démarche nous a été suggérée par la Collectivité de Corse lors du renouvellement de la convention avec la Sneemo\* et M<sup>me</sup> Mora. Il s'agit d'un partenariat avec la source, auquel nous sommes très heureux de participer. » Puis il y a les autres projets, notamment la réalisation de clips vidéo « Je préfère les appeler inflimatelle, petits films, conclut Felì. C'est un néologisme qui avait été créé par Ghjuvan'Terramu. » La rentrée prochaine sera riche. ■

\*Société nouvelle d'exploitation des Eaux d'Orezza

# CARNETS DE BORD

## L'INDIFFÉRENCE, LE « DÉTRAVAIL » ET LE VEL D'HIV

par Béatrice HOUCHARD



**J**e me trouvais dans un bistrot d'une petite ville de la banlieue parisienne quand la composition du nouveau gouvernement a été connue. C'est un de ces cafés où la télévision est allumée non-stop sur BFMTV et où il faut ingurgiter les nouvelles en même temps qu'un café ou une bière. À côté de l'écran, grattant un jeu de la FDJ ou jouant leur loto du soir, les habitués n'ont pas bronché. Ils n'ont pas même tendu l'oreille.

Les journalistes égrenaient la liste des nouveaux noms (onze, tout de même) : Hervé Berville [Mer], François Braun [Santé], Roland Lescure [Industrie], Laurence Boone [Europe], Caroline Cayeux [Collectivités territoriales], etc. Rien, les noms ne suscitaient aucun commentaire. Pas même les « qui c'est celui-là ? » ou « d'où elle sort ? » qu'on peut parfois entendre en pareille circonstance. Même le retour au gouvernement de Marlène Schiappa et le départ forcé de Damien Abad ne suscitaient rien. Pas d'étonnement, pas de moqueries, pas de satisfaction. Que de l'indifférence. Bien sûr, les clients du café ce lundi matin n'étaient représentatifs que d'eux-mêmes. On n'était pas dans un panel de l'Ifop. Mais tout de même...

Quelle étonnante période politique, décidément ! On aura traversé une quasi-absence de campagne présidentielle, une campagne législative inexistante, d'in vraisemblables temps morts avant d'avoir une Première ministre, un premier puis un deuxième gouvernement, sous une apparente apathie que l'on a retrouvée dans l'abstention, mais avec une forte progression des extrêmes. À l'arrivée, on a un pouvoir exécutif sans majorité absolue, 75 « Insoumis » turbulents, 89 députés du Rassemblement national en quête de respectabilité et un gouvernement plus technique que politique, là où il faudrait sûrement le contraire. Bizarre, vous avez dit « bizarre » ?

### TRAVERSONS LA RUE !

Que se passe-t-il sur le front de l'emploi ? L'hôtellerie-restauration offre 360 000 postes, des CDI, des CDD, des places de saisonniers qui faisaient naguère le bonheur des étudiants, sur les plages l'été et l'hiver dans les stations de ski. Les employeurs cherchent des couvreurs, des chauffagistes,

des carrossiers, des aides à domicile, des pharmaciens, des infirmières. Les collectivités locales craignent de n'avoir pas assez de chauffeurs en septembre pour assurer normalement le transport scolaire.

On connaît le refrain : « Les Français n'aiment plus travailler. » Conclusion trop hâtive : le même phénomène se retrouve dans de très nombreux pays, aussi différents que, par exemple, la Suisse ou l'Islande. Aux États-Unis, 38 millions d'Américains ont démissionné en 2021 pour se lancer à leur compte ou vivre autrement que par un travail à heures fixes. En France, on parle de « génération de la flemme ». Aux États-Unis, de « grande démission » mais le marché du travail, c'est vrai, y a toujours été plus fluide que chez nous. Quand Emmanuel Macron, le 15 septembre 2018, avait suggéré qu'il suffisait de « traverser la rue » pour trouver du travail, il avait forcé le trait en bon provocateur qu'il est. Quatre ans plus tard, c'est vrai pour une très grande variété de métiers. Alors, que se passe-t-il ? « Ces Français qui ne veulent plus travailler » titre *Le Figaro Magazine*, en surtitrant « Idéalistes, hédonistes ou profiteurs », pendant que *Le Point* s'interroge : « Où est passé le goût de l'effort ? »

Les confinements dus au Covid-19 ont provoqué, ou simplement amplifié, un changement dans le rapport au travail des plus jeunes, notamment ceux qui sont nés après 1995. Les sociologues avaient senti monter ce phénomène, souvent provoqué par des salaires trop bas, un management inadapté et cette mode du « flex office » [pas de place fixe dans les bureaux] qui ne donne pas très envie de s'attacher à son entreprise. La découverte du télétravail pendant les confinements, ajoutée à ce qu'on appelle l'« éco-anxiété » face aux conséquences possibles du réchauffement climatique, ont donné le coup de grâce. Il est urgent, avancent certains, de lancer le « détravail ».

Les jeunes adultes veulent « avoir du temps » et, contrairement à leurs aînés, ne veulent pas se tuer dans des semaines de 60 heures et attendre d'avoir l'âge de la retraite [surtout si c'est 65 ou 67 ans !] pour faire ce qu'ils ont envie de faire : lire, voyager [gare quand même au bilan carbone s'ils prennent l'avion], disposer de « temps pour eux » et pour leur famille, la valeur qui a le plus la cote après avoir



Illustrations d'après photos Sanser Sammy &amp; Magent Me (Unsplash) &amp; DR

été rejetée par les soixante-huitards devenus, aujourd'hui, les « boomers ».

La mode est à la frugalité voire à la décroissance, au télétravail, à la maison avec jardin, à l'épanouissement personnel, à la quête de sens, mais pas au travail. Le slogan « *Travailler plus pour gagner plus* » ne ferait plus élire un président de la République. Cité par *Le Figaro Magazine*, Victor Lora, 34 ans, diplômé d'une école d'ingénieurs du numérique d'une université américaine, explique : « *Je voulais décider de mes projets sans avoir la contrainte financière.* » Il veut pouvoir « *travailler deux jours par semaine, partir un mois en vacances, lancer une nouvelle entreprise* ». Il a quitté la vie professionnelle et pense pouvoir vivre des investissements qu'il a faits, quitte à vivre au-dessous de ses moyens dans la vie quotidienne. Il a même eu le temps d'écrire *La retraite à 40 ans, c'est possible* (Éditions Larousse).

Ceux qui ont sué à l'usine, ont fait les 3x8 sur les chaînes automobile ou multiplié les heures supplémentaires dans un bureau ont du mal à comprendre. Si on a plus de 40 ans, on reste sceptique, car il faut bien, comme disaient nos grands-parents, « *faire bouillir la marmite* », sans compter qu'on peut aussi aimer le travail. Mais ce serait trop facile de hausser les épaules en prenant de haut cette génération et en la jugeant stupide ou paresseuse. De nouveaux modes de vie s'installent. Des experts ont calculé que, sur une durée de vie estimée à 700 000 heures, en n'en passe déjà plus que 15 % à travailler. Le « *détravail* » est-il une mode, par définition passagère, ou va-t-il dans le sens de l'histoire ?

### LES QUESTIONS DE ROBERT BADINTER

Les 16 et 17 juillet 1942, sur ordre de l'occupant allemand, 12 884 femmes, hommes et enfants, tous juifs, furent arrêtés par la police française, la France commettant ainsi « *l'irréparable* », selon le mot du président Jacques Chirac en 1995. Environ 6 000 personnes furent conduites au camp de Drancy et 7 000 au vélodrome d'Hiver à Paris (le Vel d'Hiv'). Tous, sauf une petite centaine, seront exterminés dans les camps nazis. Il fallait une sacrément bonne administration et des fiches bien à jour (il y en avait précisément 27 391) pour parvenir à arrêter autant de personnes

en aussi peu de temps.

À partir de centaines de témoignages écrits mais aussi en se plongeant dans les archives de la police, de l'administration et de la justice et les registres des hôpitaux, les paroles de survivants et les correspondances des bourreaux, l'historien Laurent Joly publie, en ce 80<sup>e</sup> anniversaire, *La rafle du Vel d'Hiv* (éditions Grasset). C'est un ouvrage exceptionnel mais dont on a parfois du mal à tourner les pages tant l'horreur et la monstruosité étreignent la raison et le cœur.

Presque autant que par la rafle elle-même, on demeure acablé par le silence qui a prévalu ensuite. À la Libération, le Vel d'Hiv a recommencé les « Six jours » cyclistes sans choquer personne. L'ancien garde des Sceaux Robert Badinter, que cette histoire obsède, raconte comment il a lu l'intégralité du procès de René Bousquet, chef de la police de Vichy et grand ordonnateur de la rafle, devant la Haute Cour de Justice en 1948 : « *J'ai chronométré moi-même en prenant soin de lire à haute voix la sténotypie des audiences conservées aux Archives nationales : on a consacré un peu moins de deux heures à l'affaire du Vel d'Hiv* », explique-t-il. René Bousquet a parlé pendant une heure. L'avocat général et les jurés n'ont ensuite pas jugé bon de lui poser la moindre question. « *Même indifférence de la presse*, note Robert Badinter. *À l'époque, ça n'intéressait pas l'opinion...* »

René Bousquet a été condamné à une peine d'indignité nationale qui visait les anciens ministres de Vichy, mais les jurés ont immédiatement voté une motion le réhabilitant. Il est ressorti libre de l'audience, avec en prime un brevet de Résistance. « *La justice a fabriqué un innocent comme elle fabrique parfois des coupables* », conclut Robert Badinter.

« *Conclut* », non. Car Robert Badinter cherche les raisons de cette mansuétude qui a ensuite permis à René Bousquet de devenir l'ami de nombreux dirigeants politiques et économiques du pays (et pas seulement de François Mitterrand) avant d'être assassiné en 1993 alors qu'une plainte avait été déposée contre lui pour crimes contre l'humanité. De quelles protections René Bousquet a-t-il bien pu bénéficier à la Libération pour s'en sortir si bien ? À 94 ans, Robert Badinter, plongé dans les livres, les écrits, les archives, cherche toujours la réponse. ■



# LAISSEZ LE SOLEIL VOUS OFFRIR L'EAU CHAUDE !

**Aide à l'installation de votre  
chauffe-eau solaire individuel**



*U sole pè a transizione ecologica*

**Aides financières : jusqu'à 1450€  
cumulables avec MaPrimeRénov'**

**Appelez au 04 95 10 98 64**